



# CONTRAT JEUNESSE

## 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT



NOVEMBRE 2018

# ÉDITORIAUX



**Pauline Véron**

*Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse.*

Paris est une ville jeune, attractive. C'est la première ville étudiante en Europe. Ouverte et accueillante, Paris est une capitale où les jeunes voient leur créativité accompagnée. Ils ont la capacité de prendre des initiatives, de se déplacer facilement, de se construire librement, de faire leurs propres choix de vie.

Cette vérité est néanmoins à nuancer tant la jeunesse parisienne se caractérise par son hétérogénéité, avec une diversité de situations : actifs, étudiants ou sans emploi, vivant dans un logement autonome ou chez leurs parents, avec des niveaux de ressources très différents. De plus, les spécificités parisiennes (durée plus longue des études supérieures, difficultés d'accès au logement, par exemple) peuvent rendre le parcours d'accès à l'autonomie plus compliqué qu'ailleurs.

Aussi, la Ville de Paris poursuit sans relâche son investissement pour la jeunesse, avec près de 200 millions d'euros consacrés chaque année aux politiques en faveur des jeunes, adaptées aux différents quartiers de la capitale et à la diversité des conditions de vie et des aspirations des jeunes Parisiens. Avec le Programme Parisien pour l'Autonomie des Jeunes et les Contrats Jeunesse d'arrondissement, notre politique vise à sécuriser les parcours de vie des jeunes Parisiens, à réduire les inégalités sociales et à leur permettre d'accéder à toutes les ressources disponibles à Paris : culture, sport, loisirs, formation, emploi, santé, logement, citoyenneté.

À l'échelon local, nous nous appuyons sur les réseaux constitués autour des mairies d'arrondissement par les professionnels de la jeunesse, les associations de quartier, les structures municipales dédiées aux jeunes comme les Espaces Paris Jeunes ou les centres Paris Anim', les services municipaux territorialisés et les jeunes eux-mêmes.

Ensemble, de manière collaborative, nous avons défini des objectifs partagés entre la Ville de Paris et les Maires d'arrondissement pour agir localement en faveur des jeunes Parisiens. Vous retrouverez dans ce Contrat Jeunesse l'action qui sera mise en œuvre au cours des trois prochaines années.



**Catherine Baratti-Elbaz**

*Maire du  
12<sup>e</sup> arrondissement*



**Fadila Taïeb**

*Adjointe à la Maire  
du 12<sup>e</sup> arrondissement  
en charge de la Jeunesse  
et des Sports*

Cocteau a dit un jour qu'une ville peuplée d'adultes serait une ville morte. C'est tout l'inverse que nous souhaitons pour notre arrondissement ! Le 12<sup>e</sup> est un lieu de vie où les enfants et les jeunes occupent une place essentielle, celle d'incarner et de dessiner l'avenir.

Nous sommes convaincues que c'est une chance pour notre arrondissement d'avoir ce renouvellement des générations, porteuses de vitalité, de créativité et de talent. C'est pour eux, et à leurs côtés, que nous agissons chaque jour avec audace et ambition.

Cette volonté se traduit aujourd'hui dans le Contrat Jeunesse d'Arrondissement. Fruit d'un travail de concertation des acteurs et des jeunes du territoire, il permet de définir les grandes lignes de l'action municipale et les actions concrètes à mettre en œuvre.

Six grands chantiers devront ainsi guider notre politique dans les années à venir. Ils concernent de multiples enjeux destinés à favoriser le bien-être et l'épanouissement des jeunes : l'amélioration des parcours scolaires, l'insertion professionnelle, la citoyenneté et la participation à la vie de la cité, la lutte contre les discriminations, les questions de santé et la prévention des conduites à risques ou encore les relations avec les parents et la communauté éducative.

Ce Contrat Jeunesse d'Arrondissement est le reflet des besoins et des préoccupations actuelles de la jeunesse de notre territoire. Nous avons souhaité y apporter des réponses ambitieuses et réalistes.

Il s'inscrit dans la poursuite du travail engagé depuis plusieurs années et constitue aussi le fondement commun d'idées nouvelles, d'actions inédites et plus adaptées aux récentes évolutions.

Nous saluons tout particulièrement l'engagement des professionnels qui travaillent chaque jour auprès des jeunes du 12<sup>e</sup> arrondissement. Au-delà de leur apport décisif pour mieux cerner et analyser la jeunesse, ses problématiques et envies, ces acteurs sont des partenaires indispensables, de confiance, au quotidien.

Notre ambition partagée est de toujours mieux répondre aux besoins des jeunes du 12<sup>e</sup>, et par là-même, de participer à la formation de citoyens éclairés détenant tous une place singulière au sein de la cité.

# SOMMAIRE

<b>MÉTHODOLOGIE DU CONTRAT JEUNESSE DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>	<b>5</b>
<b>CARTE D'IDENTITÉ DE L'ARRONDISSEMENT</b>	<b>7</b>
<b><u>PORTRAIT DE LA JEUNESSE DE L'ARRONDISSEMENT</u></b>	<b><u>10</u></b>
<b><u>ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES</u></b>	<b><u>16</u></b>
<b>1 - PANORAMA DE L'OFFRE EXISTANTE</b>	<b>17</b>
LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES LOCAUX	17
REGARD SUR LA RÉPARTITION DE L'OFFRE DANS L'ARRONDISSEMENT	20
REGARD SUR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE	21
<b>2 – ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'OFFRE EXISTANTE</b>	<b>23</b>
<b>3 - LES PRINCIPAUX CONSTATS</b>	<b>36</b>
<b><u>LES OBJECTIFS ET PISTES D' ACTIONS DU CONTRAT JEUNESSE DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</u></b>	<b><u>38</u></b>
<b>1 - LES PRIORITÉS MAJEURES DE L'ARRONDISSEMENT EN MATIÈRE DE JEUNESSE</b>	<b>39</b>
<b>2 - LES OBJECTIFS ET DÉCLINAISONS D' ACTIONS</b>	<b>40</b>
I- DÉVELOPPER LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS LOCAUX ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS SCOLAIRES	41
II- RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	43
III- AMPLIFIER ET ENRICHIR LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA VIE DE LA CITÉ	46
V- ASSURER UN MEILLEUR ACCÈS DES JEUNES À LA PRATIQUE SPORTIVE, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS	50
VI- AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES QUESTIONS DE SANTÉ ET LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES	51
VII- FAVORISER LE TRAVAIL SUR LA PARENTALITÉ	52
<b><u>ANNEXES DU CONTRAT JEUNESSE DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</u></b>	<b><u>53</u></b>

# MÉTHODOLOGIE DU CONTRAT JEUNESSE DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Signé par la Mairie de Paris et la Mairie d'Arrondissement, le Contrat Jeunesse d'Arrondissement (CJA) définit, à l'échelle d'un territoire, des engagements et objectifs prioritaires en faveur de la jeunesse, déclinés en pistes d'action concrètes

Les Contrats Jeunesse d'Arrondissement permettent de développer des mesures importantes à destination des jeunes de l'arrondissement, d'engager ou renforcer le travail partenarial au sein comme autour du réseau des professionnels de la jeunesse, et d'améliorer le recours à une offre évolutive de services et dispositifs mis en place pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes. Basé sur un « diagnostic de la jeunesse » du territoire et des propositions qui lui sont faites, le Contrat Jeunesse constitue un support privilégié de réflexion et analyse partagées entre les acteurs institutionnels et associatifs, qui offre un cadre de référence pour des actions communes ou complémentaires.

Les CJA s'inscrivent dans une politique municipale plus large, matérialisée notamment dans le Programme Parisien pour l'Autonomie des Jeunes (PPAJ) adopté en 2015, avec cinq axes essentiels dans la construction de l'autonomie des jeunes : s'orienter, se former, s'informer ; trouver un emploi stable ; se loger ; se déplacer, expérimenter la ville ; s'engager, découvrir, s'épanouir.

Le premier Contrat Jeunesse du 12<sup>e</sup> Arrondissement portait sur la période 2013-2015. Il a notamment permis, grâce à un diagnostic partagé des besoins, de structurer le maillage partenarial et de mettre en place des actions collectives en faveur des jeunes. Le deuxième Contrat Jeunesse (2015-2018) a été quant à lui un levier majeur pour consolider les partenariats entre les différentes structures, associatives comme institutionnelles, contribuant à faire émerger des idées et actions novatrices pour et par les jeunes du 12<sup>e</sup>.

La coordination des acteurs locaux portée par la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a favorisé la création d'une dynamique de projets collectifs sur un champ vaste de thèmes, de l'accès au stage de 3<sup>e</sup> à la lutte contre le décrochage scolaire en passant par la participation citoyenne ou l'expression artistique des jeunes.

Au vu de ce bilan et dans un souci constant de s'adapter aux envies et aspirations de la jeunesse du territoire, la Mairie de Paris et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement ont décidé du lancement d'un troisième Contrat Jeunesse d'Arrondissement.

Dans cette perspective, des temps de concertation avec les partenaires et avec les jeunes ont été organisés afin d'identifier les pistes d'action les plus pertinentes.

Parallèlement à ce travail de réflexion collective, les Référentes Jeunesse de Territoire (Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris) ont établi un « diagnostic de la jeunesse » de l'arrondissement actualisé. Ce diagnostic s'appuie sur l'expertise de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, des professionnels de la jeunesse et sur un recueil large de sources documentaires, parmi lesquelles :

#### **Concernant le portrait de la jeunesse de l'arrondissement :**

- Le "Portrait social du 12<sup>e</sup> arrondissement" réalisé par l'Observatoire social de la DASES (2017) ;
- Le "Diagnostic social du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris" établi par la Direction Sociale de Territoire Est de la DASES (2017) ;
- Les données statistiques exploitées par l'APUR et reprises dans son étude de 2018 consacrée à la jeunesse parisienne, ou dans ses études plus généralistes sur la population parisienne.

#### **Concernant l'état des lieux de l'offre de services et de loisirs en direction des jeunes :**

- Les données quantitatives issues des documents des services de la Ville de Paris, en premier lieu de la Sous-Direction de la Jeunesse ;
- Le recueil d'informations et d'analyses auprès des intervenants institutionnels ou associatifs du secteur de la jeunesse ;
- Des éléments d'analyse qualitative issus de diagnostics locaux, rapports d'activités, etc. réalisés par les acteurs associatifs et institutionnels ;
- Des entretiens conduits par les Référentes Jeunesse de Territoire auprès de professionnels de l'arrondissement.

Sur la base de ce diagnostic, et des consultations de jeunes organisés en mai et juin 2018 sous le format d'enquêtes de terrain et de questionnaires, **plusieurs constats ont été formulés**. La Mairie d'Arrondissement, la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris et les acteurs de la jeunesse du territoire se sont dès lors appuyés sur ces derniers pour **identifier des orientations prioritaires**<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que pour chacune des pistes d'actions formulées, les questions de mixité filles/garçons et de lutte contre les discriminations ont systématiquement été prises en compte et guideront la mise en œuvre de ces dernières

# CARTE D'IDENTITÉ DE L'ARRONDISSEMENT

## Évolution et structure de la population

En 2014, le 12<sup>e</sup> arrondissement comptait 143 922 habitants, soit 6,5 % de la population parisienne, vivant sur près de 7,5 % du territoire parisien (637 hectares, hors Bois de Vincennes). Le 12<sup>e</sup> arrondissement se distingue par une répartition inégale de sa population, marquée par une densité moins forte au sein de la bordure sud / sud-est du fait notamment :

- des importantes emprises ferroviaires liées aux Gares de Lyon et de Bercy ;
- de la présence de nombreux hôpitaux : Hôpital Saint-Antoine, Trousseau, Rothschild, Hôpital des Diaconesses ;
- des quartiers économiques des Gares, Quais de la Râpée et de Bercy ;
- de la présence d'un pôle de commerces et loisirs à Bercy – Cour Saint-Emilion.

À moyen et long termes, le 12<sup>e</sup> est l'arrondissement qui devrait connaître la plus forte croissance démographique <sup>2</sup>. En 2050, sa population devrait atteindre les 166 000 habitants. Par ailleurs, la structure démographique de l'arrondissement évolue significativement. La proportion d'enfants de moins de 15 ans est désormais équivalente à celle de Paris (14%), leur effectif ayant connu une forte augmentation (+9% contre +3% pour la capitale) sur la période 2007-2012. De même, la proportion de familles nombreuses enregistre une hausse trois fois plus rapide que la moyenne parisienne (14% contre 4%). Enfin, le 12<sup>e</sup> est le seul arrondissement de Paris à enregistrer une baisse du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus (-1% contre +8% pour la capitale).

Le 12<sup>e</sup> arrondissement se singularise donc par un profil de plus en plus « familial », fruit notamment d'une politique de logement active permettant l'arrivée de familles sur le territoire.

## Caractéristiques de l'habitat et politique du logement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement

En 2015, les logements sociaux représentaient 21% des résidences principales, en augmentation de 27% sur cinq ans. Entre 2015 et 2017, plus de 1 100 logements sociaux ont été livrés. Des projets d'aménagement urbains phares (Caserne de Reuilly, Bercy-Charenton ou Daumesnil-Gare de Lyon) contribueront par ailleurs à renforcer cette tendance dans les années à venir, en faisant évoluer la géographie du logement social au-delà de ses quartiers historiques : Chalon, Reuilly, Bercy ou encore Contenot/rue des Meuniers.

<sup>2</sup> INSEE Île-de-France Analyses n°83, mai 2018 et Note n°126 de l'APUR, avril 2018.

En 2021, la part des logements sociaux devrait donc atteindre 24% du parc global, grâce notamment aux constructions au sein des quartiers des Quinze-Vingts, Bel-Air Est et du nouveau quartier Bercy-Charenton<sup>3</sup>. À plus long terme, l'aménagement de la Caserne de Reuilly intègrera 581 nouveaux logements dont 130 à destination des étudiants.

Ces transformations urbaines de premier ordre s'inscrivent dans une volonté forte de la municipalité en faveur de l'essor de la mixité sociale et du développement de l'offre de logement, qui ont pour ambition de répondre aux évolutions sociodémographiques du territoire.

### **Données socioéconomiques**

Marqué par son passé industriel et commerçant, le 12<sup>e</sup> arrondissement est aujourd'hui défini comme « un arrondissement de "classes moyennes", où le quartier Bel-Air Est se distingue par sa fragilité »<sup>4</sup>, de même que, dans une moindre mesure, plusieurs îlots comme les secteurs Bercy-Chambertin-Corbineau, Villiot-Râpée, Contenot ou Énard-Rozanoff.

Malgré des taux de chômage inférieurs à la moyenne parisienne (10,5% contre 12,0% en 2012, soit 8 174 chômeurs habitant le 12<sup>e</sup>), le 12<sup>e</sup> arrondissement a enregistré entre 2010 et 2015 la plus forte augmentation parisienne du nombre de demandeurs d'emplois : 3 514 Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) supplémentaires, soit +36%. Néanmoins, il est à souligner que les disparités socioéconomiques demeurent moins prononcées dans l'arrondissement qu'au niveau parisien.

Au sein du 12<sup>e</sup> arrondissement, le quartier Bel-Air Est concentre un grand nombre d'indicateurs de précarité économique et sociale. Ce secteur concentre en effet la plus forte proportion d'ouvriers et employés (40% à 49% dans certains IRIS<sup>5</sup>, contre 26% en moyenne dans l'arrondissement), catégories dont l'effectif est en hausse entre 2007 et 2012 (+1%), à l'inverse des tendances tant dans les autres arrondissements qu'au niveau parisien. Il est, de plus, l'un des rares quartiers parisiens à enregistrer une hausse de la population non scolarisée et sans diplôme (+6%), là où celle-ci diminue à l'échelle de l'arrondissement (-13%). Bel-Air Est se caractérise par une population au revenu annuel médian inférieur à 20 000 €, soit bien plus faible que ceux constatés dans l'ensemble de l'arrondissement (26 297 €) ou de Paris (25 711 €).

---

<sup>3</sup> Le projet Bercy-Charenton permettra la construction de 4 000 logements et d'équipements municipaux de proximité répondant aux besoins des habitants futurs comme actuels : un collège, trois groupes scolaires, trois équipements dédiés à la petite enfance, un équipement culturel, un gymnase, une piscine ainsi que la modernisation du centre sportif Léo Lagrange. cf. <https://www.mairie12.paris.fr/ma-mairie/grands-projets-et-urbanisme/bercy-charenton-141>

<sup>4</sup> "Portrait social du 12e arrondissement", Observatoire social de la DASES, 2017.

<sup>5</sup> Îlots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques.

Enfin, le taux important de familles nombreuses (12% contre 8% pour le 12<sup>e</sup>) et monoparentales (26% contre 17%) dans ce quartier fait partie des données suggérant la concentration de situations souvent précaires.

Ces divers éléments, mis en lumière par le Diagnostic social de territoire de la DASES, ont dès lors fait du quartier Bel-Air Est le lieu d'une action institutionnelle renforcée destinée à lutter contre la fragilité socioéconomique de ce secteur de l'arrondissement.

## PREMIÈRE PARTIE

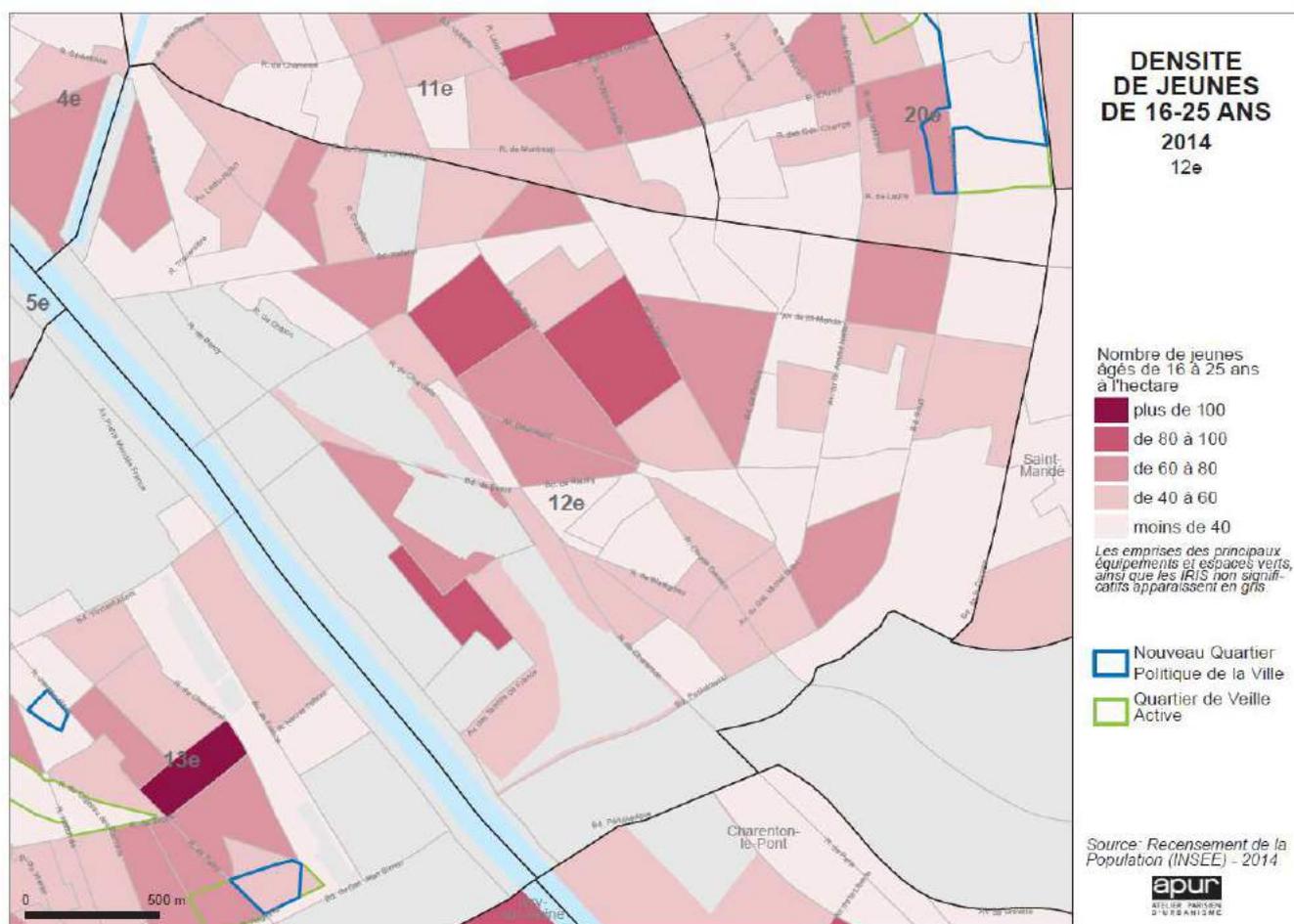
# PORTRAIT DE LA JEUNESSE DE L'ARRONDISSEMENT

## Un segment important de la population du 12<sup>e</sup> arrondissement

En 2014, 38 084 habitants de l'arrondissement ont entre 11 et 29 ans, soit 26,5% de la population : un taux légèrement inférieur à la moyenne parisienne établie à 27,0%. Au sein du 12<sup>e</sup> arrondissement, la proportion des 11-15 ans est identique à celle de Paris (4,5% de la population), inférieure chez les 16-25 ans (13,5% contre 14,6%) mais supérieure chez les 26-29 ans (8,4% contre 7,9%). Fait remarquable par ailleurs, la population des 0-15 ans a connu ces dernières années une hausse trois fois plus rapide dans le 12<sup>e</sup> qu'à l'échelle parisienne.

Certains quartiers de l'arrondissement se caractérisent par des tendances plus marquées. Ainsi, entre 2007 et 2012 :

- Bel-Air Ouest a vu sa population de 15 à 29 ans augmenter de 9% ;
- Bercy a connu une hausse de ce même segment d'environ 4% ;
- A l'inverse, les quartiers Bel-Air Est, Picpus Sud et des Quinze-Vingts ont enregistré une légère diminution du nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans.



La tranche des 15-29 ans se trouve dès lors sous-représentée au sein du quartier Bel-Air Est (17%) et surreprésentée au sein des quartiers Bercy et des Quinze-Vingts (25%) »<sup>6</sup>.

Une évolution à venir de la population dite des « jeunes adultes » est de même à souligner. En effet, l'implantation dans l'arrondissement de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 à la rentrée 2019 induira l'afflux de plus de 18 000 étudiants sur le territoire<sup>7</sup>.

Enfin, sur le 12<sup>e</sup> arrondissement, les jeunes femmes représentent 54% des jeunes âgés de 16 à 25 ans, l'arrondissement s'inscrivant ici dans la moyenne parisienne.

### **Un fort degré d'autonomie des jeunes**

Plusieurs indicateurs montrent une forte autonomie des jeunes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, comparable aux moyennes parisiennes. Ainsi, respectivement 31,2% des 20-24 ans (33,2% à Paris) et 8,2% des 15-19 ans (9,0% à Paris) y vivent seuls. On remarque de même que 56,4% des 16-25 ans vivent de manière autonome (seul, en couple avec ou sans enfants, en colocation) dans l'arrondissement : un taux quasi-identique à la moyenne parisienne fixée à 56,7%. Au sein de cette même tranche d'âge, 15,0% vivent dans une famille monoparentale, soit un peu moins qu'à Paris (15,5%).

### **Des taux de scolarisation et niveau d'instruction dans la moyenne parisienne**

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, 65% des jeunes de 16 à 25 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement, soit légèrement moins que la moyenne parisienne établie à 69,6%, et 9% d'entre eux ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET)<sup>8</sup> (pour 8,9% en moyenne à Paris).

Au sein de la tranche d'âge des 16-29 ans, 38,2% sont diplômés du supérieur (34,7% en moyenne à Paris) tandis que 4,1% se trouvent être sans qualification soit 0,7% de moins que la moyenne parisienne.

### **Population active, emploi et chômage chez les jeunes du 12<sup>e</sup>**

Selon l'INSEE (RP 2014), le profil le plus représenté parmi les 16-25 ans du 12<sup>e</sup> arrondissement est celui des « actifs occupés ».

<sup>6</sup> "Portrait social du 12<sup>e</sup> arrondissement", p 37.

<sup>7</sup> <https://www.mairie12.paris.fr/ma-mairie/grands-projets-et-urbanisme/sorbonne-nouvelle-138>

<sup>8</sup> Pour plus d'information sur l'indicateur NEET, consulter le dossier thématique « Les "jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation", un nouvel indicateur cible des politiques de jeunesse », sur le site de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), <http://www.injep.fr/article/les-jeunes-ni-en-emploi-ni-en-etudes-ni-en-formation-un-nouvel-indicateur-cible-des>

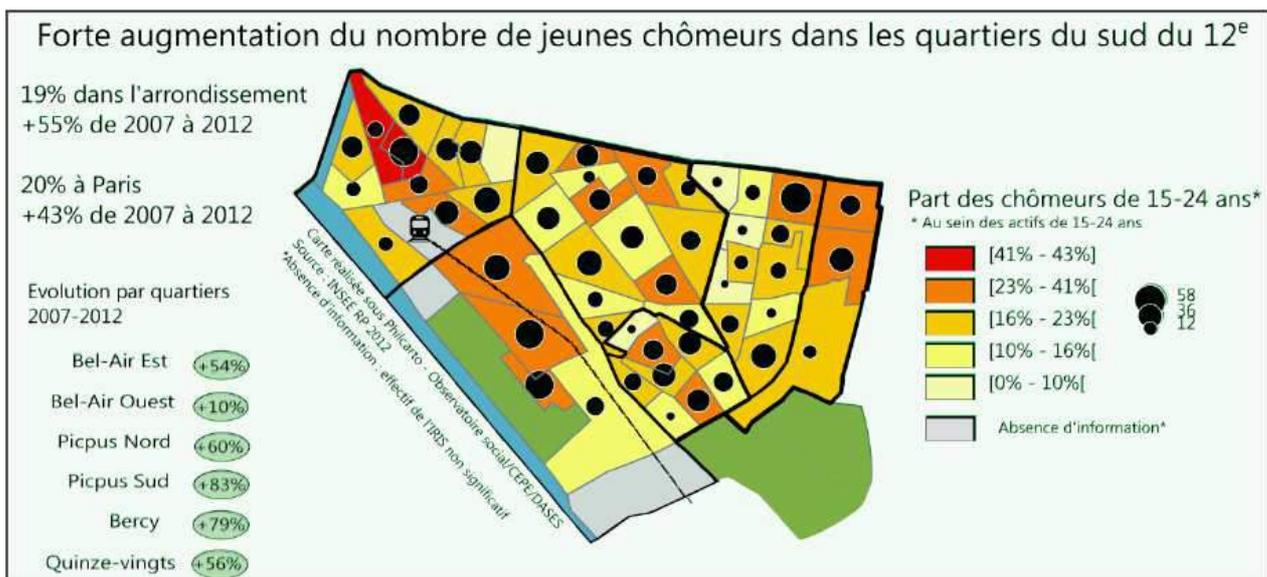
Ce groupe représente 39,7% de la tranche d'âge, contre 36,9 % à Paris. Leur taux de chômage atteint 18,7% (19,3% à Paris), soit 1 777 jeunes.

Comme signalé dans le paragraphe précédent, 9% de cette même tranche d'âge, soit 1 759 jeunes, correspondent à l'indicateur NEET. Ce pourcentage est néanmoins de 4,1% au sein de la tranche d'âge élargie aux 16-29 ans soit un total de 1 292 jeunes.



Le « Portrait social du 12<sup>e</sup> arrondissement » souligne par ailleurs qu'en 2012, 1 332 jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient chômeurs. Entre 2007 et 2012, leur nombre avait augmenté de 55% (474 jeunes chômeurs supplémentaires).

La carte du « Portrait social » reprise ci-après montre que cette hausse concerne particulièrement les secteurs Bercy, Picpus Nord et Picpus Sud. Selon l'INSEE, la proportion de chômeurs âgés de 15 à 24 ans demeure cependant légèrement inférieure dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (19%) à la moyenne parisienne (20%).



Carte extraite du Portrait social du 12<sup>ème</sup> arrondissement, p. 38 (DASES, 2017).

À ces données, s'ajoute un certain nombre d'indicateurs témoignant d'une fragilité socioéconomique d'une part non négligeable de la population du 12<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, 18,8% des habitants âgés de 0 à 19 ans vivent dans un foyer à bas revenus, contre 19,4% pour Paris<sup>9</sup>. 1 206 jeunes de 18 à 24 ans, soit 16,5% de cette population, bénéficient par ailleurs de la Couverture Médicale Universelle Complémentaire (CMU-C), contre 17,1% pour la capitale<sup>10</sup>. Il est à noter que certaines zones du territoire comptent un nombre significatif de jeunes dits « en difficulté d'insertion et de décohabitation », tels les secteurs Villiot-Râpée, Érard-Rozanoff, Vallée de Fécamp et Bel Air Est (dont la Porte de Vincennes).

Ces données et constats ont dès lors permis d'orienter l'action pour la jeunesse, associative comme institutionnelle, en matière d'insertion.

À titre d'exemple, 1 200 jeunes de 16 à 25 ans ont bénéficié d'un suivi par la Mission Locale de Paris<sup>11</sup>, soit 6% de la classe d'âge, une proportion égale à la moyenne parisienne. La Mission Locale de Paris estime en effet à 703 le nombre des 16-25 ans du 12<sup>e</sup> sans diplôme supérieur au Brevet des Collèges et non scolarisés, dont 95% sont toutefois suivis par la Mission Locale<sup>12</sup>.

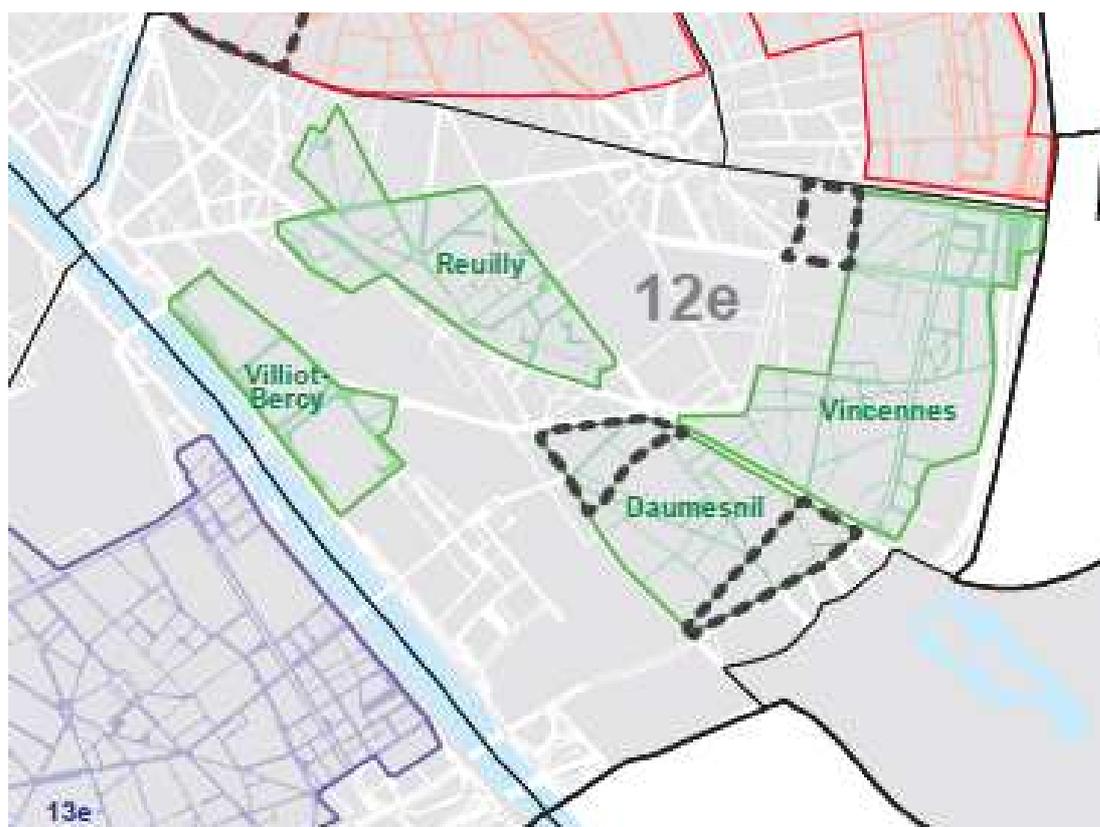
<sup>9</sup> Source : CAF de Paris.

<sup>10</sup> Source : CNAM, 2014.

<sup>11</sup> La notion de suivi renvoie à un accompagnement au cours de l'année grâce à des entretiens individuels, des informations collectives ou des ateliers.

<sup>12</sup> "Les jeunes de la Mission Locale de Paris. Portrait des jeunes suivis en 2016", APUR, 2017, sur la base entre autres du recensement 2013. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/jeunes-mission-locale-paris-portrait-jeunes-suivis-2016>

De même, l'investissement des équipes de prévention spécialisée dans le 12<sup>e</sup> tend à lutter contre ces disparités grâce à une action territorialisée (cf. carte ci-dessous des périmètres d'intervention du club de prévention du 12<sup>e</sup>). En 2016, les quatre équipes de la Fondation Jeunesse Feu Vert ont ainsi suivi 1 043 jeunes<sup>13</sup>.



<sup>13</sup> 266 par l'équipe Daumesnil, 259 par l'équipe de Porte de Vincennes, 312 par l'équipe d'Aligre/Reuilly et 206 par l'équipe de Villiot/Bercy.

## DEUXIEME PARTIE

# ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES



# 1 - PANORAMA DE L'OFFRE EXISTANTE

## Les équipements et services locaux

### **Jeunesse**

- 6 Centres Paris Anim' : Reuilly, Montgallet, Villiot-Râpée, Bercy, Maurice Ravel et Maison des Ensembles
  - o 2 Centres Paris Anim' sont labellisés « Point Information Jeunesse » : les Centres Maurice Ravel et Maison des Ensembles ;
  - o 3 Centres Paris Anim' incluent un espace dédié aux jeunes : les Centres Montgallet (Antenne Érard), Maison des Ensembles et Maurice Ravel ;
  - o 2 Centres Paris Anim' ont été labellisés « Centres Sociaux » par la CAF de Paris fin 2017 : les Centres Villiot-Râpée et Maurice Ravel.
- 1 Local Interassociatif, fruit de la mobilisation de 3 associations majeures du territoire (Régie de Quartier, Camillienne, CLAJE), à double dimension : jeunesse et développement local.

### **Sport**

- 2 Complexes Sportifs dotés de multiples aires sportives :
  - o Le Centre Alain Mimoun – 2 gymnases, 1 salle de danse, 1 salle d'arts martiaux, 1 stade de football à 11, 1 piste d'athlétisme, 3 terrains de tennis couverts, 4 terrains d'éducation physique (TEP) multisports ;
  - o Le Centre Léo Lagrange – 1 gymnase, 1 salle polyvalente, 1 salle d'arts martiaux, 1 stade de football à 11, 1 piste d'athlétisme, 1 stand de tir à l'arc, 6 terrains de tennis, 4 TEP multisports, 1 boulodrome.
- 9 Centres Sportifs :
  - o Le Centre Sportif Bercy-Bastille – 1 gymnase, 1 espace fitness et danse ;
  - o Le Centre Sportif Daumesnil – 1 gymnase, 1 stand de tir à l'arc ;
  - o Le Centre Sportif Léon Mottot – 1 gymnase, 1 salle de danse et de boxe, 2 TEP dont 1 couvert ;
  - o Le Centre Sportif Reuilly – 1 gymnase, 1 salle de danse, 1 mur d'escalade ;
  - o Le Centre Sportif de la Lancette – 1 gymnase, 1 TEP ;
  - o Le Centre Sportif Carnot – 1 gymnase, 3 terrains de tennis couverts, 1 espace de saut en longueur ;
  - o Le Centre Sportif Althea Gibson – 1 gymnase, 1 dojo ;
  - o Le Centre Sportif Picpus – 1 gymnase ;
  - o Le Centre Sportif Lavignerie – 1 salle multisports, 2 TEP.

En 2020, le « Gymnase-Pont » Victor Young Pérez enjambant le boulevard périphérique Porte de Vincennes verra le jour avec un gymnase, un dojo et une salle de danse.

- 1 TEP rattaché au CPA la Maison des Ensembles.
- 1 City Stade multisports square Saint-Eloi
- 2 Piscines :
  - La Piscine Jean Boiteux ;
  - La Piscine Roger Le Gall.
- De multiples structures sportives présentes dans le Parc de Bercy :
  - 1 salle multisports : danse, arts martiaux, etc. ;
  - 1 city stade multisports ;
  - 1 skate et roller park ;
  - 1 patinoire.
- Un important réseau d'équipements sportifs au sein du Bois de Vincennes :
  - 1 vélodrome : le vélodrome Jacques Anquetil dit « La Cipale » ;
  - 1 aire de terrains de tennis Plaine de La Faluère ;
  - 1 Centre Sportif : le stade Pershing avec terrains de rugby, de baseball, TEP ;
  - 3 plaines de grands jeux : Mortemart, Saint-Hubert, Plaine du Polygone ;
  - 5 parcours sportifs avec agrès.

### ***Établissements et vie scolaire***

- 11 collèges dont 4 privés sous contrat et 10 lycées dont 3 professionnels, 2 techniques et 4 privés sous contrat ;
- 1 Centre d'Information et d'Orientation (CIO) sectorisé, installé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

### ***Loisirs/Culture***

- La médiathèque Hélène Berr et les bibliothèques Diderot et Saint Eloi ;
- Le Conservatoire Paul Dukas ;
- 9 théâtres : Opéra-Bastille, Théâtre Douze, Théâtre de l'Opprimé, Théâtre Astral, Théâtre Elizabeth Czerczuk et les 4 théâtres de la Cartoucherie (L'Épée de bois, Théâtre de la Tempête, Théâtre du Soleil, Théâtre de l'Aquarium) ;
- 3 musées : Musée national de l'histoire de l'immigration, Musée de la cinémathèque française, Musée des arts forains ;
- La Cinémathèque française ;
- L'AccorHotels Arena (Bercy) ;
- Un kiosque citoyen, place Félix Éboué.

### **Emploi/Logement/Accès au droit**

- 1 site sectorisé de la Mission Locale de Paris (Soleil), installé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ;
- 1 Espace Parisien pour l'Insertion (EPI) ;
- 1 agence Pôle Emploi ;
- 4 foyers et résidences pour jeunes travailleurs ;
- 7 résidences étudiantes dont 2 gérées par le CROUS ;
- 1 Maison de la Vie Associative et Citoyenne, le Carrefour des Associations Parisiennes et 1 Point Information Médiation Multi Services (PIMMS).

### **Action sociale/Prévention/Santé**

- 1 section du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;
- 2 Centres sociaux : Relais 59 et Charenton. En outre, depuis la fin 2017, les Centres Paris Anim' Maurice Ravel et Villiot-Râpée sont labellisés centres sociaux par la CAF de Paris ;
- 4 équipes de prévention spécialisée de la Fondation Jeunesse Feu Vert sur les secteurs Daumesnil, Vincennes, Reuilly et Villiot-Bercy ;
- 1 Régie de quartier : Fécamp 12 ;
- 1 Espace Solidarité Insertion : Mazas ;
- 1 Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) à l'hôpital Saint-Antoine ;
- 1 Centre d'Adaptation PsychoPédagogique (CAPP) : Lamblardie ;
- 2 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) : Bluets-Trousseau, ainsi qu'au centre de santé Georges Lévy ;
- 1 Centre Médico-Psychologique (CMP) : Saint-Eloi.

### **Les financements et aides de la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris en 2017**

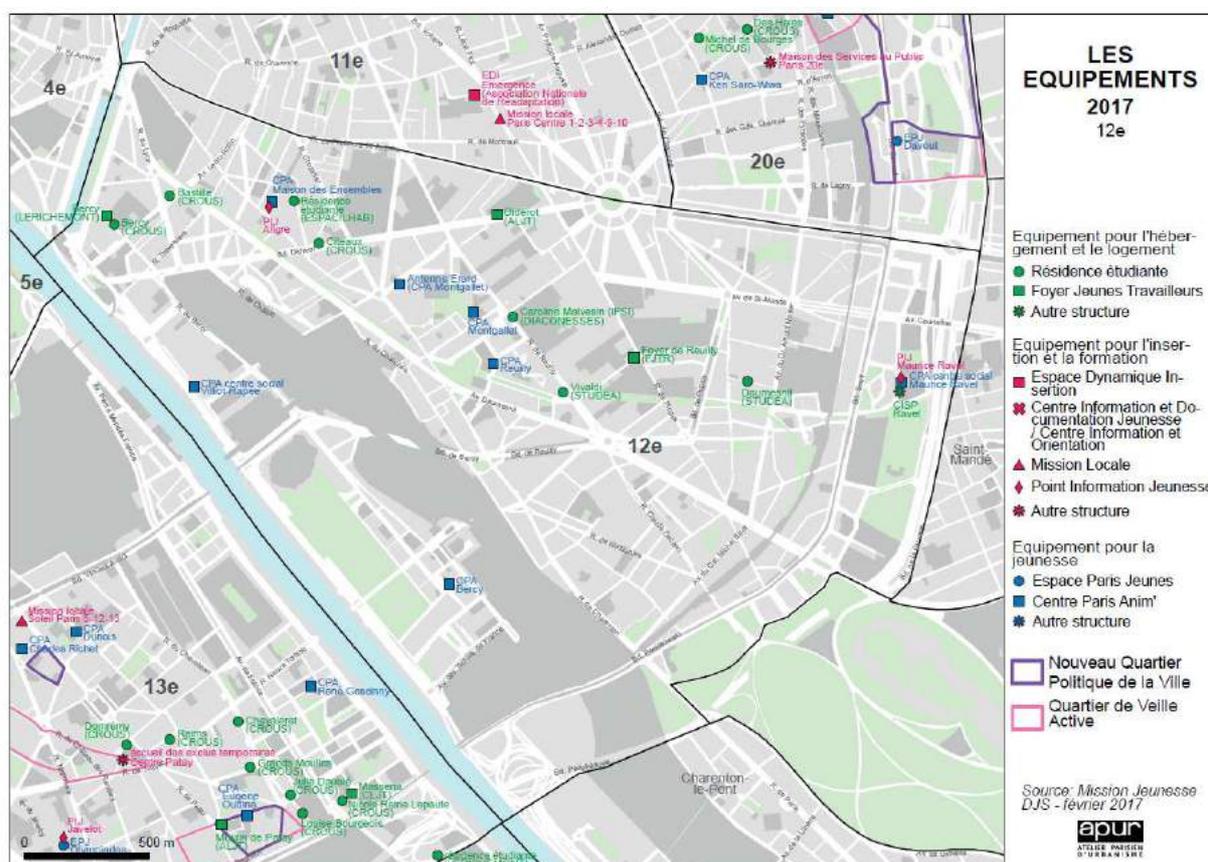
- 2 412 764 € à destination des 6 **Centres Paris Anim'du 12<sup>e</sup>** ;
- 45 500 € de **subventions** à des associations locales engagées dans le champ de la jeunesse ;
- 69 500 € pour les **Foyers de Jeunes Travailleurs**, en soutien notamment à la mise en œuvre de leur projet socio-éducatif ;
- 10 000 € destinés au financement et cofinancement de **projets partenariaux réalisés par et pour les jeunes** du territoire, en lien avec les Référentes Jeunesse de Territoire ;
- Plus de 7 000 € accordés aux jeunes du 12<sup>e</sup> pour les soutenir dans leurs projets de séjours dans le cadre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » ;
- 1 000 € alloués à un projet lauréat du dispositif Quartiers Libres ;
- Plus de 500 Pass Jeunes remis à des jeunes de l'arrondissement leur permettant un accès facilité aux loisirs et à la culture grâce à des offres et remises.

De nombreuses directions de la Ville de Paris participent par ailleurs au financement des politiques parisiennes en direction des jeunes. Depuis 2013, ces financements sont présentés dans un Bleu Budgétaire Jeunesse annexé au budget primitif de la Ville.

## Regard sur la répartition de l'offre dans l'arrondissement

Dans le cadre de la réforme des équipements jeunesse de la Ville de Paris mise en place à la rentrée 2016, les Centres d'Animation ont évolué en Centres Paris Anim' (CPA), dans lesquels des espaces dédiés à l'accueil des jeunes sont créés ou renforcés par la présence d'un ou plusieurs animateurs jeunesse.

Aujourd'hui, **trois des six Centres Paris Anim' du 12<sup>e</sup> arrondissement proposent ainsi un espace dédié aux jeunes** : les Centres Montgallet (Antenne Érard), Maison des Ensembles et Maurice Ravel. En 2017, ce dernier a rejoint par ailleurs le réseau des Points Information Jeunesse (PIJ) parisiens – portant dès lors à deux le nombre de PIJ sur l'arrondissement.



Le 12<sup>e</sup> arrondissement est riche d'une **offre à destination de la jeunesse évolutive et innovante**. En 2015, le Local Interassociatif, porté par trois associations phares du territoire (Régie de Quartier, Camillienne, CLAJE), ouvre ses portes. Situé rue Claude Decaen au cœur du quartier de la Vallée de Fécamp, cette structure est un lieu ressource destiné tant à l'accompagnement des jeunes qu'à l'impulsion d'une dynamique culturelle et sociale dans l'arrondissement.

Les professionnels, en lien avec le tissu associatif local et la prévention spécialisée, mènent un travail de grande qualité à destination des jeunes : accompagnement scolaire, lutte contre le décrochage, atelier sur l'orientation et l'insertion socio-professionnelle, incitation à la mobilité...

De même, dans la continuité des initiatives citoyennes déjà réalisées par l'Antenne Erard du Centre Paris Anim' Montgallet, a été votée au Budget Participatif 2017 la création d'un nouveau lieu dédié à la jeunesse de l'arrondissement : un espace qui représenterait pour les acteurs associatifs, comme pour les habitants, l'occasion de développer un projet citoyen en continuité avec la dynamique participative déjà en cours sur le 12<sup>e</sup>. L'extension de cette Antenne permettra dès la rentrée 2019 d'enrichir l'offre à destination de la jeunesse, d'impulser une dynamique propice à l'émergence d'initiatives locales comme de créer un espace encourageant le dialogue intergénérationnel, une mutualisation des ressources, bénéfique au maillage associatif.

Enfin, la labellisation « Centre Social » par la CAF de Paris des Centres Paris Anim' Villiot-Râpée et Maurice Ravel aura permis, dès 2018, de renforcer le pouvoir d'agir des habitants et la dynamique partenariale sur le territoire d'implantation de ces structures.

## Regard sur la dynamique territoriale

La **structuration du réseau d'acteurs locaux** ainsi que la **multiplication des rencontres et échanges** autour de thématiques partagées constituent des enjeux forts portés par la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement et la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris. Les Contrats Jeunesse d'Arrondissement successifs et le dynamisme des professionnels de la jeunesse ont été des leviers permettant l'émergence d'actions partenariales pertinentes et parfois novatrices en matière par exemple d'accompagnement dans les parcours d'insertion socioprofessionnelle, de lutte contre le décrochage scolaire ou de participation des jeunes à la vie de la Cité.

Le succès du dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus illustre parfaitement cette capacité actuelle des professionnels de la jeunesse à travailler conjointement, en lien de plus étroit avec les établissements scolaires et les familles, au profit d'un accompagnement du jeune et de la création dès lors d'une véritable communauté éducative sur le territoire.

Ces dynamiques partenariales se traduisent également par l'organisation collective d'événements au sein du territoire où les jeunes sont eux-mêmes acteurs et organisateurs, encadrés par les acteurs de la jeunesse dont la mobilisation est source d'innovation et d'émulation sur l'arrondissement.

Le Festival des Cultures Urbaines, porté par le Centre Confédéral de la Ligue de l'Enseignement, la Fédération de Paris de la Ligue et le CLAJE, ou le Festival « On s'la Coule 12 », coordonné par le Local Interassociatif, constituent aujourd'hui des temps forts dans le 12<sup>e</sup> qui mettent en lumière une jeunesse créative et engagée.

Soulignons enfin des initiatives essentielles qui favorisent la participation des jeunes à la vie même des structures, comme par exemple les soirées « T-MA » organisées par le Centre Paris Anim' Montgallet ou encore les soirées dédiées à la valorisation des projets portés par des jeunes de l'Espace Jeunes de la Maison des Ensembles.

Ces expériences rendent compte du potentiel dont dispose le territoire à penser et mettre en œuvre des actions concertées en faveur de la jeunesse, y compris dans les secteurs de l'arrondissement aux caractéristiques sociales proches des quartiers relevant de la politique de la ville (Villiot, Bel-Air Est...).

## 2 – ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'OFFRE EXISTANTE

### a – Parcours des jeunes et insertion

#### ■ Scolarité

À la rentrée 2017, les collèges de l'arrondissement accueillent 6 117 élèves : 3 317 dans les établissements privés et 2 800 dans les établissements publics. Pour leur part, les lycées publics du territoire accueillent 5 011 élèves.

**L'accompagnement à la scolarité, la lutte contre le décrochage, ainsi que l'orientation vers l'offre de formation font partie des principaux enjeux identifiés par les professionnels de la jeunesse dans l'arrondissement comme par la municipalité.**

Ces thématiques ont dès lors fait l'objet d'un travail collectif destiné à faire émerger des actions partenariales en faveur de la jeunesse du territoire.

Le **stage de 3<sup>e</sup>** revêt à cet égard une importance particulière pour les élèves en ce qu'il constitue leur premier contact avec le monde professionnel. Pour autant, certains d'entre eux effectuent à cette occasion un stage par défaut, faute d'un réseau familial ou social suffisamment développé, ou de démarches de prospection trop tardives et peu voire pas encadrées. C'est en ce sens que la Ville de Paris et la Mairie d'Arrondissement accueillent dans leurs services des élèves de 3<sup>e</sup> en stage d'observation. La plateforme « Mon stage de 3<sup>e</sup> »<sup>14</sup> permet ainsi aux collégiens d'accéder aux offres de stage proposées par les différentes Directions de la Mairie de Paris.

De manière plus structurante, le travail partenarial conduit autour du **Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) du 12<sup>e</sup> arrondissement**<sup>15</sup>, animé par la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, a permis de mener une réflexion sur les enjeux de l'accès au stage de 3<sup>e</sup> et de mettre en place une Charte de Parrainage portée en 2015 par l'équipe municipale. Depuis la mise en place de cette Charte, **71 élèves ont été accompagnés dans ce cadre, dont 34 pour l'année 2017-2018**<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> <https://stage3e.paris.fr>

<sup>15</sup> <https://www.mairie12.paris.fr/ma-mairie/egalite-femmes-hommes-et-lutte-contre-les-discriminations/le-plan-de-lutte-contre-les-discriminations-113>

<sup>16</sup> La charte, le livret d'aide à la recherche de stage, le guide à l'usage des enseignants et des professionnels de la jeunesse, ainsi que le guide à l'usage des employeurs et des structures d'accueil des stagiaires, sont accessibles sur le site de la librairie citoyenne de Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement <https://librairiecitoyenne.ligueparis.org/>

Les partenaires du territoire sont pleinement engagés sur cette problématique de l'accès au stage de 3<sup>e</sup>. Les professionnels de la jeunesse ont ainsi développé dans tout l'arrondissement des actions pertinentes autour de l'usage des ressources documentaires, des techniques de recherche de stage, de la rédaction de CV, de l'entretien... afin d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs démarches de recherche. Les Points Information Jeunesse Maison des Ensembles et Maurice Ravel constituent ici des lieux-ressources essentiels sur l'arrondissement.

Au-delà de la 3<sup>e</sup>, la question de l'orientation a été aussi un chantier important sur lequel les acteurs du territoire se sont engagés, en étroite liaison avec la Mairie d'Arrondissement et la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris. Le projet « **Mon stage de 3<sup>e</sup>, et après ?** » initié par le Centre Paris Anim' Montgallet et le Local Interassociatif a permis en 2018 à près de **240 jeunes de 3<sup>e</sup> des Collèges Jules Verne et Guy Flavier** de capitaliser les acquis de leur découverte du monde professionnel, d'être informés sur l'offre de formation au lycée et dans le supérieur, et de poursuivre la construction de leur projet d'orientation.

La prévention du décrochage scolaire constitue de même un axe majeur de travail dans le 12<sup>e</sup>, au cœur des priorités politiques définies tant dans le Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement (CPSA) qu'au sein du Contrat Jeunesse d'Arrondissement.

Un **dispositif d'accueil de collégiens exclus temporairement** de leur établissement est ainsi mis en œuvre via des conventions entre, d'une part, les Centres Paris Anim' Maison des Ensembles et Montgallet-Érard, en partenariat avec le Local Interassociatif et, d'autre part, les sept collèges publics de l'arrondissement. Depuis 2017, cette action s'est vue renforcée par l'implication notable des équipes de prévention spécialisée de la Fondation Jeunesse Feu Vert qui participent activement à l'accompagnement des jeunes dans l'objectif de prévenir de nouvelles exclusions et, à terme, des situations de décrochage. Au travers des missions que les collégiens exclus doivent mener au sein des structures d'accueil, ce dispositif favorise grandement le retour des collégiens dans leur établissement, la stimulation ou l'approfondissement de leur réflexion sur leur parcours d'orientation, mais aussi la connaissance des structures et de l'offre jeunesse du territoire. Depuis la mise en place de cette initiative, **plus de 45 collégiens ont bénéficié de cet accompagnement le temps de leur exclusion.**

Le cœur du réseau des acteurs jeunesse au sein duquel figurent les Centres Paris Anim' du territoire, les Centres Sociaux Charenton et Relais 59, le Local Interassociatif et la Fondation Jeunesse Feu Vert, est parallèlement engagé dans des programmes d'accompagnement et de soutien à la scolarité. La question de l'implication des parents occupe, pour l'ensemble des professionnels de la jeunesse, une place primordiale.

À titre d'exemple, le Centre Social Relais 59, en partenariat avec la prévention spécialisée et les Collèges Paul Verlaine et Jules Verne, organise dans le cadre du dispositif « **Paris Collèges Familles** »<sup>17</sup> porté par la Ville de Paris, des temps de rencontres avec les parents d'élèves destinés à consolider leurs liens avec les établissements scolaires et structures jeunesse.

On pourra enfin noter que, depuis la rentrée 2017, le collège Germaine Tillion bénéficie du dispositif municipal de prévention éducative « **Action Collégiens** »<sup>18</sup>. Un adjoint éducatif y est ainsi présent toute la semaine pour aider les jeunes en difficulté à s'organiser, développer leurs motivations, se responsabiliser, et mieux accéder à la culture et aux loisirs afin de prévenir le décrochage scolaire.

À la rentrée 2018-2019, cet établissement intègre également le dispositif «Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires». Sur la base d'une démarche participative et de concertation, associant les acteurs locaux autour du collège (communauté éducative, parents d'élèves et élèves, agents, associations...), ce dispositif a comme objectif de construire un plan d'actions pour répondre aux besoins du collège sur des sujets variés (l'amélioration du cadre de vie, des conditions d'accueil, du climat scolaire, l'accompagnement des équipes enseignantes et d'animation, l'insertion de l'école ou du collège dans son environnement, les relations avec les familles..).

L'ensemble de ces actions et dispositifs, forts du dynamisme des professionnels de la jeunesse et du soutien de la municipalité, valorisent progressivement les **complémentarités** entre Éducation Nationale, acteurs de l'éducation populaire et de la prévention spécialisée. Des liens essentiels se créent et se renforcent, au quotidien, entre établissements scolaires, acteurs de la jeunesse mais aussi parents, favorisant par là-même **l'émergence d'une communauté éducative solidaire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement**.

#### ■ **Emploi et insertion professionnelle**

L'accès à l'offre de formation rémunérée et à l'emploi font partie des principales demandes des jeunes adultes fréquentant les structures parisiennes dédiées à la jeunesse, nécessitant alors un investissement important des acteurs du territoire.

---

<sup>17</sup> La DASCO (Direction des Affaires Scolaires) et la DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance) de la Ville de Paris, se sont associées depuis 2011 pour développer le dispositif Paris-Collèges-Familles visant à renforcer l'implication des parents les plus défavorisés dans la scolarité de leurs enfants collégiens afin de favoriser leur réussite scolaire.

Les modalités d'actions reposent sur un partenariat entre un collège volontaire et une structure associative compétente dans le soutien à la fonction parentale et souhaitant développer des actions au sein de l'établissement scolaire.

[https://eple.paris.fr/eple/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=140](https://eple.paris.fr/eple/jsp/site/Portal.jsp?page_id=140)

<sup>18</sup> [https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/famille-et-education/scolaire/colleges-2090#la-prevention-educative-par-l-action-collegiens\\_12](https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/famille-et-education/scolaire/colleges-2090#la-prevention-educative-par-l-action-collegiens_12)

Pour répondre aux enjeux liés à l'orientation et à la recherche d'emploi, les **Points Information Jeunesse des Centres Paris Anim' Maison des Ensembles et Maurice Ravel** constituent des lieux-ressources importants pour le territoire, riches d'une documentation variée sur de nombreux sujets : enseignement, formation professionnelle, emploi, logement, droits, santé, loisirs, vacances, Europe, international... De plus, ces PIJ, ainsi que l'Antenne Érard du Centre Paris Anim' Montgallet ou le Local Interassociatif, mettent en place de nombreuses actions grâce auxquelles les jeunes du 12<sup>e</sup> peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé aux techniques de recherche d'emploi : rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, simulation d'entretien, utilisation des réseaux sociaux du marché de l'emploi, préparation aux forums de l'emploi (en lien avec l'association La Cravate Solidaire)...

La mobilisation de la **Mission Locale** constitue, de plus, un levier clé dans le travail d'insertion socioprofessionnelle des jeunes du territoire. En 2016, **1 200 jeunes du 12<sup>e</sup> arrondissement, âgés de 16 à 25 ans, ont ainsi été accueillis et suivis** par le site Soleil de la Mission Locale de Paris. Néanmoins, l'éloignement de la structure, installée dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, ne favorise pas son identification par les jeunes du 12<sup>e</sup>, notamment les moins mobiles. Pour répondre à cette problématique spécifique, le Comité Local d'Orientation de la Mission Locale envisage l'expérimentation, dans le 12<sup>e</sup>, de nouveaux modes d'intervention permettant la mise en œuvre d'actions renforcées au bénéfice de l'insertion des jeunes, notamment ceux ni d'emploi, ni en études, ni en formation (NEET). **La mise en place d'un sas délocalisé de la Garantie Jeunes en 2018 constituera la première phase de cette action-pilote conjointe** qui, suite à une évaluation associant l'ensemble des partenaires impliqués, permettra d'identifier au mieux les besoins des jeunes du territoire choisi en matière d'insertion socioprofessionnelle et d'ajuster les actions proposées. Pour la Mission Locale et le réseau des acteurs jeunesse mobilisé sur cette thématique, l'objectif est double : augmenter le nombre de bénéficiaires et mobiliser, au bénéfice de ces jeunes, les offres de formation, d'alternance et d'emploi. Soulignons ici que l'enjeu d'information des jeunes sur les métiers et le droit du travail est devenu particulièrement prégnant à l'aune de l'uberisation du marché du travail et de la précarisation de l'emploi pour de nombreux jeunes.

Des dispositifs de soutien financier à l'insertion sociale et professionnelle existent parallèlement et sont engagés sur l'arrondissement : **96 jeunes du 12<sup>e</sup> ont bénéficié d'une aide du Fonds d'Aide aux Jeunes en 2015**<sup>19</sup> sur un total de 1 876 aides accordées au titre de ce même dispositif sur l'ensemble de la Ville de Paris.

---

<sup>19</sup> Le FAJ est une aide financière, régie par le [Code de l'Action Sociale et des Familles](#), destinée aux jeunes, âgés de 18 à 24 ans, les plus en difficulté. Directe, ponctuelle et subsidiaire, elle peut être versée pour intégrer une formation mais aussi pour pallier des besoins urgents de vie quotidienne dans le cadre d'un parcours d'insertion. Le bénéfice du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens est attribué sur demande des services de proximité (Mission Locale ou services sociaux).

Par ailleurs, il convient de relever le fait que plusieurs structures locales mettent en œuvre des dispositifs innovants permettant d'amorcer des parcours d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Outil éducatif de la prévention spécialisée, les **chantiers éducatifs** en sont un bon exemple. Bien qu'ils portent sur des travaux à faible technicité, ces chantiers permettent aux participants de vivre une expérience en situation de travail, voire de découvrir un métier ainsi qu'un ensemble d'acteurs liés aux domaines sur lesquels portent les chantiers. Ces chantiers s'appuient sur un maillage partenarial renforcé, grâce à la participation notamment de la Régie de Quartier, des Centres Paris Anim' et de la Mission Locale.

Originellement mis en place dès 2014 à l'occasion de l'ancien Tremplin Musical « 12 dans le Mouv' », ces dispositifs ont été multipliés et diversifiés (orientation des publics, communication, logistique...) les années suivantes grâce aux liens accrus entre équipes de prévention, Mairie d'arrondissement et Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris. Les chantiers portent désormais sur un champ événementiel large (« On s'la Coule 12 », Forum des Associations, Salon des Seniors, Fête du Sport, etc.) et des missions renouvelées grâce à la saisine de cet outil par un panel important d'acteurs institutionnels comme associatifs. Depuis 2014, **plus d'une vingtaine de chantiers éducatifs ont ainsi été soutenus** par la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Un important travail en faveur de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation et de l'information des jeunes est donc mené sur le territoire, porté par la mobilisation tant des acteurs institutionnels que sont la Mairie d'arrondissement, la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris ou la Mission Locale que des professionnels de la jeunesse à l'origine d'un diagnostic éclairé sur les besoins exprimés par les jeunes et sources d'initiatives afin d'y répondre.

## ■ Logement

L'accès à un logement indépendant est une étape majeure, mais complexe, dans le processus d'autonomisation des jeunes. En 2014, 43,6% des jeunes du 12<sup>e</sup>, âgés de 16 à 25 ans, sont ainsi domiciliés chez leurs parents et 56,4% vivent de manière « autonome » i.e. seuls, en colocation ou en couple avec ou sans enfants. L'âge moyen de la décohabitation (calculé à partir de la tranche 16-29 ans) est de 25,1 ans contre 24,8 pour Paris.

L'offre en structures d'hébergement des jeunes est désormais conséquente dans l'arrondissement. On compte ainsi :

- l'ANRS Résidence Tillier ;
- l'Espacil Beccaria ;
- l'ALJT Diderot et le Foyer de Jeunes Travailleuses de Reuilly ;
- les résidences CROUS Bercy et Cîteaux ;
- la résidence Bercy LeRichemont ;
- les résidences étudiantes Caroline Malvesin et Studéa Bastille, Vivaldi et Daumesnil.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement a, de plus, inauguré en octobre 2016, Cité Moynet, **une colocation étudiante en logement social, l'une des premières à Paris**. L'appartement, propriété de la RIVP, accueille ainsi six étudiants et est géré en partenariat avec l'association « CoopColoc ».

Par ailleurs, **les Kolocations à Projets Solidaires (KAPS)** – portées par l'AFEV en partenariat avec la Mairie de Paris et les bailleurs Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp et ICF – se déploient dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Opérationnel à l'automne 2018, ce dispositif a pour objectif d'accueillir **entre 5 et 10 étudiants, colocataires solidaires**, qui emménageront dans le secteur du Quai de la Râpée afin d'y développer des actions éducatives en faveur des enfants, en lien avec les partenaires du territoire.

Dans le cadre des grands projets urbains, l'offre de logements à destination des étudiants sera grandement renforcée grâce à une programmation immobilière prenant en compte ce besoin. Le projet immobilier qui verra le jour Place Mazas comportera ainsi une part de logements spécifiques à destination des jeunes actifs.

Toutefois, l'accès à ces structures est souvent soumis à des critères spécifiques, relatifs notamment à la formation et la solvabilité du candidat. À titre d'exemple, pour être éligible à une résidence pour jeunes travailleurs, les candidats doivent justifier de revenus supérieurs à 600 €. Ayant vocation à accueillir leurs résidents de manière temporaire, ces structures orientent dès lors ces derniers vers un logement pérenne en proposant un accompagnement social en lien avec le site Soleil de la Mission Locale. La Résidence Tillier comme l'ALJT Diderot mènent ainsi un travail d'orientation et un accompagnement rigoureux des résidents en fin de séjour ou de contrat vers d'autres structures adaptées ou vers le parc social par le biais de la Préfecture ou de la Ville de Paris, portant de plus une attention particulière à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

L'information des jeunes sur l'offre de logements et les procédures étant un enjeu primordial, la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a organisé une réunion **d'information collective en mai 2018 centrée sur l'accès des jeunes au logement**. À cette occasion, près d'une **centaine d'étudiants et jeunes actifs** étaient réunis, illustrant l'intérêt porté par ces derniers sur une question essentielle dans le processus d'autonomisation.

Si l'offre de logements à destination des jeunes est donc particulièrement riche au sein du 12<sup>e</sup> arrondissement, les critères d'éligibilité comme la forte demande – intrinsèque à la capitale – constituent des freins identifiés par les acteurs associatifs et institutionnels ayant mené à la mise en œuvre d'une information et d'un accompagnement importants des jeunes du territoire confrontés aux problématiques de logement.

## ■ Santé et prévention des conduites à risques

Plusieurs structures d'information et d'orientation des jeunes, ainsi que la Mission Locale, mettent en place dans le 12<sup>e</sup> arrondissement des actions prévention sur les questions de santé (prévention des conduites à risques, accès aux soins, développement des compétences psychosociales), en partenariat avec des structures spécialisées.

L'accompagnement psychologique, psychiatrique ou en addictologie se matérialise dans le 12<sup>e</sup> arrondissement par la présence de structures d'accueil aussi bien institutionnelles qu'associatives telles que le Centre d'Adaptation Psychopédagogique (CAPP) Lamblardie ou le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) La Corde Raide.

Le Centre d'Adaptation Psychopédagogique (CAPP) est une structure d'aide et de soutien en faveur de la prévention, l'adaptation et l'intégration scolaire, personnelle et sociale des jeunes collégiens en difficulté. Son action permet de faire le lien entre l'établissement scolaire, le suivi social psychopédagogique et le milieu familial.

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) La Corde Raide compte quant à lui une unité spéciale de prévention des risques à l'adolescence. Dans le cadre de son action de prévention, cette unité reçoit des jeunes souffrant de troubles relationnels et présentant des signes précoces de désordres psychologiques, anime des ateliers d'action préventive en milieu scolaire et accompagne les parents et l'entourage de l'adolescent en crise. L'ouverture en 2017 de sa Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) renforce significativement l'offre d'accompagnement et d'orientation des jeunes de 14 à 25 ans qui présentent des conduites addictives avec ou sans produits (cannabis, alcool, ecstasy, cocaïne, autres substances psychoactives, jeux vidéo, Internet...).

En ce domaine, un important travail de formation des professionnels de la jeunesse a été initié par la municipalité, dans la droite ligne des engagements pris au sein du dernier Contrat Jeunesse d'Arrondissement. Deux initiatives notables ont ainsi été menées afin de renforcer les compétences du réseau des acteurs de la jeunesse pour prévenir, accompagner et orienter au mieux les jeunes.

Ainsi, le CSAPA La Corde Raide, a organisé en 2017-2018 un **cycle de sensibilisation-formation mobilisant des spécialistes du corps médical et construit sur la base des besoins des professionnels** : substances psychoactives, utilisations à risques des écrans, développement des compétences psychosociales, michetonnage....

Le 12<sup>e</sup> arrondissement s'est également porté volontaire pour devenir théâtre d'expérimentation de la **formation-action intitulée « Adapter les postures professionnelles aux demandes des jeunes en matière de santé »** menée par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR).

S'appuyant sur un constat mis en évidence par les Assises Parisiennes de la Santé (le besoin des jeunes d'un regard positif et non culpabilisant des professionnels quant à leurs difficultés), cette formation a été construite avec les acteurs de la jeunesse et mise en œuvre au cours de l'année 2018-2019.

Malgré la présence sur l'arrondissement de nombreuses structures de santé, l'accès effectif des jeunes aux parcours de santé (aussi bien en termes d'information, d'affiliation, de prévention que de soins) reste contrarié par l'insuffisante visibilité et lisibilité de l'offre pour les publics cibles. Un travail sur lequel sont mobilisés les directions de la Ville de Paris et la municipalité qui assurent, parallèlement, une première réponse essentielle au besoin de formation des professionnels de la jeunesse sur ces thématiques sensibles.

## b - La place des jeunes dans la Cité

### ■ Les jeunes dans l'espace public

Mairie d'arrondissement et partenaires de la jeunesse partagent la volonté de valoriser dans l'espace public la créativité des jeunes. Cette volonté se traduit par la **multiplication d'événements créés par et pour les jeunes, à vocation souvent intergénérationnelle.**

Des initiatives déjà citées, comme le Festival des Cultures Urbaines, « On s'la Coule 12 », ou des actions nouvelles telles la construction d'un écodôme Place de la Nation<sup>20</sup>, la semaine dédiée au street art autour d'une intervention artistique sur l'« échangeur » de la Rue d'Artagnan<sup>21</sup> et le projet « Rue Verte »<sup>22</sup> contribuent pleinement à déconstruire les préjugés et bâtir peu à peu une place des jeunes au sein de la Cité au travers d'une expression positive de ces derniers dans l'espace public.

---

<sup>20</sup> Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Nation, ce projet a été porté par la Régie de quartier Fécamp 12, l'association La Camillienne, le CLAJE, avec le soutien du Comité National de Liaison des Régies de Quartier, et en partenariat avec le collectif brésilien Sinfonia de Cães, le collectif Ya+K et Coloco & Co Pour co-construire la structure, les jeunes ont participé à des ateliers techniques et à des temps d'échanges sur l'importance de la participation citoyenne dans l'espace public. Mobile et partagé, l'écodôme abritera des événements ponctuels comme des projections, débats ou concerts organisés par des jeunes.

<sup>21</sup> L'association Bitume, Plume et Musique (BPM), la Bibliothèque Saint Eloi, le collège Guy Flavien, le Conseil de Quartier Jardin de Reuilly et le collectif My Street Art Paris, se sont réunis pour embellir l'échangeur situé dans la rue d'Artagnan. Des élèves de 3<sup>e</sup> ont participé à des ateliers d'initiation aux techniques de street-art (pochoir, collage...) et à la création de textes de « poésie lyrique et engagée ». La bibliothèque Saint Eloi a mis en valeur sa documentation sur le street-art et proposé une projection-débat du film de l'artiste Banksy « Faites le mur », avec Lord Urb1, artiste du 12<sup>e</sup> qui a animé les ateliers de création.

<sup>22</sup> En partenariat avec la Mairie d'arrondissement et les bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat, ce projet s'inscrit dans le cadre d'actions participatives dont objectif est d'impliquer les habitants d'un quartier dans une dynamique collective durable de réappropriation de l'espace public. L'opération a associé des professeurs d'arts plastiques (mosaïque, dessin et BD, peinture...), ainsi que des jeunes artistes graffeurs qui ont participé au projet dans le cadre du Festival des Cultures Urbaines du 12<sup>e</sup>.

Cet engagement des acteurs associatifs et institutionnels en faveur d'une occupation positive des jeunes de l'espace public et leur appropriation citoyenne de cet espace a dû être renforcé avec la recrudescence en 2017 de rixes entre jeunes des 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

Ces rixes ont constitué un catalyseur tant dans la réflexion sur la place des jeunes dans la Cité que dans l'instauration de liens plus forts, d'une solidarité accrue au sein de la communauté éducative au-delà même du seul 12<sup>e</sup> arrondissement, incluant désormais les acteurs du territoire voisin. Ces événements dramatiques ont réuni l'ensemble des acteurs autour d'un souci commun de préservation des jeunes du territoire, et ont rendu impératif un travail commun sur les questions notamment de l'utilisation des réseaux sociaux, l'éducation à l'image, à l'information et à l'altérité – qui ne manquera pas d'être mené dans le cadre de ce troisième Contrat Jeunesse d'Arrondissement.

Face à ces violentes altercations entre jeunes de deux arrondissements voisins, de multiples avancées ont été apportées grâce à une prise en main collective de ces sujets et au dialogue entre acteurs institutionnels et associatifs.

Au-delà de la **mise en place d'outils de prévention** que sont la **cellule de veille**<sup>23</sup>, la **CENOMED**<sup>24</sup> ou le **Groupeement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) dédié aux Rixes**<sup>25</sup>, des actions concrètes ont été réalisées dans l'objectif d'enrailler ce phénomène.

---

<sup>23</sup> Cette cellule touche l'ensemble des auteurs d'infractions, majeurs comme mineurs, qui troublent l'ordre public dans des secteurs particuliers et sur des types de délinquance souvent répertoriés (vols avec violence, dégradations, phénomènes de bandes, etc.). Les objectifs de la cellule de veille sont de fournir des informations sur les suites judiciaires données aux actes de délinquance les plus graves, améliorer le circuit de communication des décisions de justice au commissariat et à la mairie d'arrondissement, et surtout évoquer le suivi spécifique et la situation des principaux individus impliqués dans des actes de délinquance.

<sup>24</sup> Lancées dans le cadre du nouveau Contrat de Prévention et Sécurité d'Arrondissement, les Cellules d'échanges d'informations nominatives sur les mineurs en difficulté (CENOMED) réunissent plusieurs fois par an Mairie d'arrondissement, services sociaux, Police Nationale, Parquet, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation Nationale et Direction de la Prévention, Sécurité et Protection de la Ville de Paris autour de 3 objectifs :

- identifier, le plus en amont possible, des mineurs connus de différents professionnels qui risquent de basculer sur des trajectoires délinquantes ou ayant des comportements pouvant les mettre en danger ;
- aiguiller ces mineurs vers une prise en charge socio-éducative ;
- instaurer un échange d'information nominative respectueux du cadre légal et de la déontologie des différents professionnels concernés par une situation.

<sup>25</sup> Le Groupeement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) « Rixes » réunit le Parquet de Paris, la Préfecture de Police, les élus locaux et services de la Ville de Paris afin d'échanger des informations sur les phénomènes de bandes intra et inter-arrondissements dans l'objectif notamment de mieux comprendre les causes de ces phénomènes et d'assurer la mise en œuvre commune de réponses à ces violences au-delà de la réponse pénale.

Nous citerons à titre d'exemple le projet d'éducation à l'image mis en œuvre par la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection en lien avec la Sous-Direction de la Jeunesse et la Fondation Jeunesse Feu Vert, la participation des jeunes aux concertations autour du réaménagement de la Place Maurice de Fontenay (grâce à la mobilisation et l'encadrement des professionnels de la jeunesse locaux) ou encore la co-construction du projet de **Rallye Citoyen**, porté par la Mairie d'arrondissement, avec l'Éducation Nationale, la prévention spécialisée et l'association CLAJE.

Par ailleurs, et conformément à un constat dressé à l'échelle parisienne, il demeure important de souligner que l'occupation des espaces publics de proximité est aujourd'hui principalement masculine. En effet, les occupations et usages des espaces publics, y compris de certains équipements sportifs, répondent à des codes sexués conduisant souvent à l'éviction de fait des filles, amenées dès lors à fréquenter des lieux plus éloignés de leurs quartiers de résidence. La **formation des professionnels aux enjeux de l'égalité filles-garçons** a néanmoins progressivement permis de mieux intégrer cette problématique dans les actions menées à destination du public jeune. Inscrit de manière transversale dès la première génération des Contrats Jeunesse, cet enjeu d'égalité occupe aujourd'hui une place centrale dans la réflexion sur les pratiques professionnelles comme dans les actions partenariales mises en place.

Il serait intéressant de citer ici le travail notable mené par la Maison des Ensembles en faveur d'une pratique sportive féminine et mixte au sein du Terrain d'Éducation Physique Cotte ou les actions réalisées entre jeunes et l'association Femmes Solidaires, ou encore de faire référence à la pièce de théâtre *Mon Olympe* de la Compagnie Les Mille Printemps<sup>26</sup>. Créée par des jeunes artistes du 12<sup>e</sup> en résidence à la Ferronnerie (Centre Paris Anim' Montgallet), cette pièce a été pensée comme un outil éducatif en faveur de l'égalité femmes-hommes : trois représentations ont eu lieu au Théâtre de l'Opprimé et dans le Conservatoire Paul Dukas, qui ont permis de sensibiliser à ces questions plus de 200 jeunes accompagnés par des structures jeunesse et des établissements scolaires de l'arrondissement.

#### ■ L'accueil des jeunes dans les équipements municipaux de proximité

##### **Sports et loisirs**

Le 12<sup>e</sup> compte un grand nombre d'équipements sportifs. Chaque année, plus de 350 associations sportives issues de l'arrondissement, de Paris voire d'Île-de-France bénéficient d'un créneau dans un des équipements du territoire. La Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement mène en ce sens une politique sportive tournée prioritairement vers le soutien du tissu associatif local, l'accompagnement et la mise en œuvre d'animations de proximité et l'essor de la pratique sportive pour et par toutes et tous, en étroite liaison avec la Circonscription 11<sup>e</sup>/12<sup>e</sup> de la Direction Jeunesse et Sports et la filière sportive du 12<sup>e</sup>.

<sup>26</sup> <http://histoiredeprod.com/portfolio/mon-olymp>

La Mairie d'arrondissement s'appuie, de plus, sur le réseau des acteurs de la jeunesse et la filière sportive pour développer des liens destinés à proposer aux jeunes un événementiel renouvelé : citons ici la Grande Fête du Football / « CAM Zone » qui a su fédérer, autour de la municipalité et de l'association La Camillienne, l'ensemble des professionnels de la jeunesse à l'occasion d'une journée dédiée au football, rythmée par des tournois, animations à destination de tous les âges et la projection sur grand écran du premier match de l'équipe de France à la Coupe du Monde 2018.

Le 12<sup>e</sup> arrondissement est par ailleurs particulièrement engagé au sein du dispositif parisien « **Paris Sports Vacances** ». En 2018, ce dispositif aura permis à **près de 1 000 jeunes de 7 à 17 ans de bénéficier durant les vacances scolaires de nombreuses activités sportives**, accessibles gratuitement ou selon une tarification modulée.

Les Terrains d'Éducation Physique (TEP), terrains sportifs de proximité par excellence, sont quant à eux le théâtre d'un important travail de médiation auprès des jeunes par le biais d'activités favorisant la pratique sportive. Les acteurs de la jeunesse du territoire, en lien avec le Responsable Territorial de l'Action Sportive (RTAS) 12<sup>e</sup> de la DJS, sont particulièrement mobilisés pour assurer un usage de ces terrains au profit des jeunes souvent éloignés de l'offre.

Cet engagement s'est principalement concrétisé sur le TEP Léon Mottot, avec l'Antenne Énard du Centre Paris Anim' Montgallet, et le **TEP Cotte**, avec la Maison des Ensembles. À noter que ce dernier a fait l'objet d'une **réfection et couverture en 2018**, fruit de la mobilisation des jeunes du Centre Paris Anim' autour d'un projet, lauréat du Budget Participatif 2015. Elle permettra un développement de l'offre sportive du Centre à destination des jeunes usagers.

Enfin, le 12<sup>e</sup> arrondissement accueille le programme **Ville Vie Vacances** (organisé par la Préfecture de Police et subventionné par la Ville de Paris) durant les vacances scolaires au Centre Sportif Alain Mimoun. Ville Vie Vacances propose un accès gratuit à des activités sportives et de loisirs encadrées par des policiers et agents de la Préfecture de Police, ainsi qu'une prise en charge éducative, à ceux notamment ne pouvant partir en vacances. Ce dispositif s'adresse à des jeunes en situation de fragilité ou de rupture, et contribue ainsi aux politiques d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion.

En 2018, **plus d'une vingtaine de jeunes y étaient présents chaque jour**, bénéficiant de différentes animations. La mise en œuvre de ce programme est assurée en articulation étroite avec la Mairie du 12<sup>e</sup>, dans le cadre du volet prévention du Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement.

## **Culture**

L'offre culturelle dans l'arrondissement est particulièrement riche. En 2015, la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, soucieuse de promouvoir la richesse culturelle du territoire, a lancé le nouveau « **Pass culture 12<sup>e</sup>** ». Ce Pass a pour objectif de créer davantage de passerelles entre les acteurs culturels et les habitants de l'arrondissement, grâce désormais à des partenaires plus nombreux, des offres plus régulières, dans tous les quartiers du territoire. Véritable outil de démocratisation culturelle, il compte aujourd'hui **plus de 9 000 abonnés dont 25% de jeunes de l'arrondissement**.

## **Jeunesse**

L'offre des structures dédiées à l'animation connaît des taux de fréquentation importants quels que soient leur emplacement et leurs modalités d'accès (gratuites ou payantes, libre ou sur inscription). Proposant une offre diversifiée, les Centres Paris Anim' accueillent de nombreux usagers, dont de nombreux jeunes. **Cinq des six Centres Paris Anim' sont ainsi fréquentés majoritairement par un public de moins de 26 ans**. À titre d'exemple, dans le cadre des activités courantes de l'exercice 2017-2018, le Centre Paris Anim' Maurice Ravel a accueilli 2 301 usagers, le Centre Reuilly 906, la Maison des Ensembles 963, le Centre Montgallet 1 646, le Centre Bercy 618 et le Centre Villiot-Râpée 329.

Il est à souligner toutefois que les enfants de moins de 11 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée, les 12-17 ans et les jeunes adultes constituant des publics plus difficiles à attirer et fidéliser, notamment pour des activités régulières.

À l'instar du contexte parisien, cette difficulté s'explique par une forte désaffection, particulièrement chez les garçons, des pratiques culturelles et sportives à l'adolescence, au profit d'une pratique libre. La question des horaires, de l'encadrement des activités, de l'assiduité, de l'inscription ainsi que le manque d'espaces en accès libre ou de lieux adaptés au sein des équipements peuvent constituer autant de freins supplémentaires pour ce public adolescent.

**En portant néanmoins à trois le nombre des Centres Paris Anim' du 12<sup>e</sup> abritant un espace dédié aux jeunes – Antenne Érard du Centre Paris Anim' Montgallet, Maison des Ensembles et Centre Paris Anim' Maurice Ravel –, la réforme des équipements jeunesse de la Ville mise en place à la rentrée 2016 a apporté une première réponse à ce besoin exprimé par les jeunes du territoire, soutenu par la municipalité. Comme évoqué plus haut, l'extension de l'Antenne Érard, prévue à la rentrée 2019, permettra d'enrichir sensiblement cette offre.**

## c – Accompagnement et orientation vers l'offre dédiée à la jeunesse

L'animation du réseau jeunesse de l'arrondissement mené au quotidien par les Référentes Jeunesse de Territoire de la DJS contribue fortement à la meilleure information des acteurs locaux sur les offres de toutes natures destinées aux jeunes.

En plus de faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets partagés, cet apport permet d'étendre le **réseau des professionnels de la jeunesse** grâce à la mobilisation de partenaires spécialisés et *in fine* de mieux informer les jeunes pour, si nécessaire, les orienter vers les structures les mieux à même de répondre à leurs attentes et besoins.

Cet important travail, reconnu par la municipalité comme les acteurs du territoire, se poursuit et se développe au sein du 12<sup>e</sup> arrondissement.

### 3 - LES PRINCIPAUX CONSTATS

Les jeunes du 12<sup>e</sup> arrondissement disposent d'un **vivier d'acteurs important et remarquablement structuré, conduisant de nombreuses initiatives attractives, pertinentes et innovantes.**

La coordination territoriale du réseau jeunesse s'est construite, la dimension partenariale des projets s'est renforcée autour des Contrats Jeunesse d'Arrondissement successifs, notamment par le biais de groupes de travail thématiques. Lutte contre le décrochage scolaire, insertion socioprofessionnelle, lutte contre les discriminations, prévention des conduites à risques, place des jeunes dans l'espace public, citoyenneté, accès aux loisirs et à la culture... ont constitué ainsi autant de chantiers de mobilisation des acteurs associatifs locaux, en étroit partenariat avec la Mairie d'arrondissement et la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris. Ces échanges féconds ont indubitablement permis de concevoir et de mettre en œuvre au fil des années des actions partenariales dynamiques et souvent novatrices sur le territoire.

Au regard du bilan des expériences menées sur le 12<sup>e</sup>, **renforcer encore et toujours l'action partenariale constitue une réponse collective adaptée aux besoins exprimés par les publics cibles.** Le développement du réseau de spécialistes et d'institutions autour des professionnels de la jeunesse, grâce à l'action de prospection menée par les Référentes Jeunesse de Territoire, est aujourd'hui un levier essentiel. Il assure en effet à tous l'accès aux outils pertinents pour répondre aux problématiques diverses des jeunes d'accès à la formation ou l'emploi, de connaissance des parcours de santé, d'information sur le logement, etc. La communication autour de ces instruments à destination des acteurs de la jeunesse comme des jeunes, l'information et la formation des professionnels, demeurent néanmoins des enjeux primordiaux, nécessitant une action chaque fois renouvelée, sur laquelle la Ville de Paris s'engage.

**Le travail partenarial, la co-construction de projets, la création commune d'outils partagés sont désormais totalement ancrés** au sein du réseau des acteurs jeunesse du territoire. Le 12<sup>e</sup> arrondissement voit, grâce à cela, se **construire une véritable communauté éducative autour du jeune, fédérant l'ensemble des professionnels de la jeunesse, son environnement associatif, institutionnel et familial.**



## Troisième Partie

# LES OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION DU CONTRAT JEUNESSE DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT



# 1 - LES PRIORITÉS MAJEURES DE L'ARRONDISSEMENT EN MATIÈRE DE JEUNESSE

La définition de la politique municipale de la jeunesse est le fruit d'une large concertation auprès des acteurs qui œuvrent quotidiennement à leurs côtés.

Près de 50 partenaires issus du secteur public et associatif et près de 200 jeunes ont ainsi participé à l'élaboration de six grandes priorités qui devront guider notre action. Celle-ci se veut **toujours plus coordonnée, plus efficace et plus concrète, en phase avec la réalité des besoins des jeunes.**

Six grands chantiers ont été définis pour les années à venir :

- Le développement des partenariats entre acteurs locaux et établissements d'enseignement, avec l'objectif partagé de favoriser et de soutenir les parcours scolaires.
- L'accompagnement des jeunes vers l'insertion socioprofessionnelle au travers des outils et ressources du territoire mais aussi par le biais d'initiatives nouvelles qu'il nous faudra co-construire.
- Le renforcement de la participation des jeunes à la vie de la cité, celle-ci est nécessaire pour la vivacité et créativité de notre arrondissement.
- La promotion des actions de lutte contre les discriminations et inégalités de genre : un champ d'action sensible mais nécessitant un engagement collectif fort et innovant.
- L'amélioration du traitement des questions de santé et de prévention des conduites à risques, à la fois par le développement de la formation des professionnels et la sensibilisation des jeunes à ces problématiques accrues
- L'accroissement du travail partenarial sur la parentalité dans le souci commun de mieux associer les parents au parcours social, scolaire et professionnel des jeunes du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Ces orientations prioritaires ont pour ambition de **fédérer** l'ensemble des acteurs du territoire au sein de projets et actions partenariales renforcées.

Le Contrat Jeunesse d'Arrondissement 2018-2021 a ainsi vocation à constituer le **socle d'initiatives communes** mais aussi le **terreau d'une réflexion sans cesse renouvelée** autour des besoins et aspirations de la jeunesse de l'arrondissement.

## 2 - LES OBJECTIFS ET DÉCLINAISONS D' ACTIONS

Le Contrat Jeunesse du 12<sup>e</sup> Arrondissement 2015-2018 a constitué un cadre de référence partagé et le support privilégié pour le renforcement du travail en réseau incarné notamment par la réunion régulière d'une coordination des partenaires de la jeunesse ainsi que par la multiplication des actions pensés et réalisés communément par une multiplicité d'acteurs du territoire.

Les objectifs et pistes d'actions du Contrat Jeunesse d'Arrondissement 2018-2021 présentés ci-dessous sont le résultat des ateliers de concertations des professionnels de la jeunesse du 12<sup>e</sup> et des consultations de près de 200 jeunes de l'arrondissement réalisées au printemps-été 2018<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Il est à noter que pour chacune des pistes d'actions formulées, les questions de mixité filles/garçons et de lutte contre les discriminations ont systématiquement été prises en compte et guideront la mise en œuvre des actions.

## I-Développer le partenariat entre les acteurs locaux et les établissements d'enseignement en faveur de l'accompagnement des parcours scolaires

### Axe 1 : Un accompagnement partenarial renforcé des parcours scolaires

Les acteurs engagés dans le champ de la jeunesse, associatifs et institutionnels, travaillent de plus en plus en complémentarité avec les établissements d'enseignement de l'arrondissement, dans un objectif partagé de proposer aux élèves un accompagnement global et prévenir les ruptures de parcours. Cette ambition commune est aujourd'hui amenée à s'étendre grâce tant à la consolidation des partenariats déjà établis qu'à l'émergence d'initiatives destinées à répondre à des besoins nouvellement identifiés.

- 1) Organiser des temps de rencontre thématiques ou généraux entre professionnels de la jeunesse et établissements scolaires.
- 2) Favoriser les rencontres micro-locales entre établissements et partenaires de la jeunesse afin d'assurer l'inscription des équipes pédagogiques dans l'environnement de leur établissement.
- 3) Co-construire avec les collèges et lycées la visite par des classes de structures jeunesse de proximité.
- 4) Mettre en place une stratégie partenariale pour favoriser la représentation du réseau des acteurs de la jeunesse au sein des instances pertinentes des collèges et lycées : Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), Conseils d'Administration (CA), Conseils de la Vie Lycéenne (CVL)...
- 5) Favoriser l'émergence d'espaces adaptés aux révisions et aux travaux en autonomie dans les structures existantes et partenaires, prioritairement sur des périodes et horaires où l'offre est faible (fin de journées, soirées, vacances scolaires).
- 6) Concernant les stages de 3<sup>e</sup> :
  - renforcer la coordination autour du dispositif « [Un stage de 3<sup>e</sup> pour tou-te-s et tous](#) » porté dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD).
  - coordonner et mutualiser les actions de préparation à la recherche de stage proposées par les différents partenaires de la jeunesse.

- s'appuyer sur la fiche projet Éducation-Jeunesse de l'Arc de l'innovation pour développer l'offre de stages<sup>28</sup>.
  - impliquer les parents d'élèves dans la recherche des stages.
- 7) Concernant le soutien à l'orientation, en partenariat entre les établissements scolaires volontaires et les structures jeunesse :
- travailler dès la classe de 4<sup>e</sup> sur la recherche de stage de 3<sup>e</sup> et l'orientation, en proposant des actions dans les établissements scolaires et dans les structures.
  - développer des actions partenariales autour de l'orientation, notamment à destination des collégiens de 4<sup>e</sup> et lycéens de 1<sup>e</sup>.

## Axe 2 : Une communauté éducative solidaire mobilisée dans la lutte contre le décrochage scolaire

Les CJA précédents et des initiatives locales ont permis d'établir une véritable dynamique entre les professionnels de la jeunesse et les collèges de l'arrondissement. Un des dispositifs phares est aujourd'hui l'accueil des collégiens exclus temporairement au sein des structures jeunesse du territoire, grâce auquel est mis en place un accompagnement adapté qui favorise le retour dans l'établissement et permet de découvrir l'offre jeunesse locale. Cette dynamique doit désormais être renforcée afin de garantir la pérennité et efficacité d'une communauté éducative solidaire, mobilisée dans la lutte contre le décrochage scolaire sur l'arrondissement.

- 8) Dans le cadre du dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement de leur établissement<sup>29</sup>, pour chaque situation individuelle :
- mettre en place un circuit d'information systématique de la prévention spécialisée ;
  - formaliser un temps de bilan avec les établissements scolaires ;
  - afin d'assurer la réintégration de l'élève et la poursuite de son parcours, poursuivre le partenariat entre l'établissement scolaire, l'équipe de prévention spécialisée du secteur et la structure d'accueil ;
  - mieux informer et associer les parents.
- 9) Concernant les élèves exclus définitivement ou en situation de décrochage, notamment les jeunes de 16 ans et plus non soumis à obligation scolaire, engager une réflexion associant les professionnels de la jeunesse du territoire, les collèges et lycées, la Mission Locale, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et le SAPPEJ (Service d'Activités Psychopédagogiques et Éducatives de Jour) et tout autre partenaire associatif ou institutionnel identifié comme pertinent pour assurer la mise en place d'un dispositif d'accompagnement adapté.

<sup>28</sup> <https://www.arcinnovation.fr/communaute#acteurs>

<sup>29</sup> Action également inscrite dans la fiche action n° 1 du [Contrat de Prévention et Sécurité d'Arrondissement](#) 2016-2020

## II- Renforcer l'accompagnement des parcours d'insertion socioprofessionnelle

### Axe 1: De nouvelles actions partenariales et dispositifs d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle

Dans le cadre de la dynamique impulsée par le Contrat Jeunesse d'Arrondissement, le travail partenarial sur l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle a été accru, notamment autour de nouvelles actions, à l'image de l'essor des chantiers éducatifs sur l'arrondissement. De telles initiatives ont dès lors vocation à se multiplier, s'appuyant sur l'ensemble du réseau institutionnel, associatif et économique du territoire comme parisien.

- 10) Concernant les chantiers éducatifs portés par la prévention spécialisée<sup>30</sup> :
  - développer et diversifier l'offre à l'occasion d'événements locaux. Dans ce sens, établir chaque année à la rentrée un calendrier prévisionnel des opportunités portées par les acteurs associatifs et institutionnels (Mairie, bailleurs sociaux, acteurs économiques ou culturels...) ;
  - poursuivre et renforcer le partenariat avec la Mission Locale, la Régie de Quartier et Optim' Emploi ;
  - renforcer la découverte de métiers et de ressources par la rencontre avec des professionnels du secteur d'activité, en lien avec la thématique du chantier<sup>31</sup>.
  
- 11) Mobiliser les clauses sociales de contrats liés à des projets immobiliers ou d'urbanisme sur l'arrondissement pour favoriser la découverte de métiers et l'accès à des contrats d'insertion, en s'appuyant sur le Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) du 12<sup>e</sup> et la fiche 23 du Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi (PPIE).
  
- 12) Renforcer le partenariat entre les professionnels de la jeunesse, la Mission Locale, Optim' Emploi, La Cravate Solidaire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, afin de mettre en place des actions concertées au sein des structures jeunesse de l'arrondissement.
  
- 13) Mettre en place une action partenariale de type forum afin de faire découvrir aux jeunes les offres d'emplois saisonniers.

<sup>30</sup> Circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999

<sup>31</sup> À titre d'exemple, ont été organisées une formation au PSC1 ainsi que des rencontres entre jeunes en chantier éducatif et agents de la DPSP en amont des missions d'orientation des publics et de médiation accomplies dans le cadre du festival « On s'la Coule 12 ». A encore été mis en place un temps d'échanges entre des jeunes en chantier éducatif et l'association Le Mag LGBT en amont de missions conduites dans le cadre d'un événement de mobilisation associative autour des Gay Games.

- 14) Développer les interventions des Point Information Jeunesse et de la Mission Locale au sein des résidences de jeunes travailleurs pour améliorer l'information et l'orientation de leurs résidents vers les dispositifs de droit commun.
- 15) Renforcer le lien entre la Mission Locale et le Service Social de Proximité, dans le cadre de leur protocole de partenariat, en y associant les professionnels de la jeunesse.
- 16) Dans l'objectif de faire se rencontrer les offres de stages, d'alternances et d'emplois et les jeunes demandeurs :
- s'appuyer sur les rencontres organisées par la Mairie d'arrondissement en direction des entreprises du territoire et y proposer un temps thématique autour de l'insertion des jeunes ;
  - favoriser la mise en relation entre le tissu économique local et les jeunes en recherche de stages, d'alternances, CDD, CDI... ;
  - développer toute autre action partenariale répondant à cet enjeu.
- Pour ce faire, mobiliser le volet « Emploi » du PLCD du 12<sup>e</sup>.
- 17) Mieux intégrer les problématiques liées à la fracture numérique qui entravent les publics jeunes dans leur parcours vers l'autonomie. En ce sens, mettre en place des actions adaptées pour répondre aux besoins identifiés, et s'appuyer notamment sur l'expertise de la DAE et de la DASES dans le cadre du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE).

## **Axe 2 : Accompagnement, orientation, et découverte des métiers et formations dans le 12<sup>e</sup> arrondissement**

La demande des jeunes auprès des acteurs de la jeunesse en matière d'orientation et d'offre de formation est forte. Il semble donc nécessaire de développer encore les partenariats avec les établissements scolaires, notamment les lycées, afin de proposer une réponse plus cohérente et adaptée au parcours de l'élève, prenant en compte ses envies. Par ailleurs, l'accès au stage ou au contrat d'apprentissage demeure un enjeu majeur dans l'accompagnement des jeunes, nécessitant une mobilisation collective face à ce besoin.

- 18) En partenariat avec l'Éducation Nationale, favoriser la découverte de métiers et du monde de l'entreprise par la mise en place d'actions permettant la rencontre entre professionnels et élèves dans les établissements scolaires.

- 19) Sensibiliser collégiens et lycéens aux métiers du numérique et aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs parisiens spécialisés dans ces secteurs, notamment sur [l'Arc de l'Innovation](#).
- 20) En lien avec les dispositifs de découverte de métiers, renforcer l'accompagnement dans la recherche de stages notamment pour les jeunes en lycée professionnel et en formation en alternance. En ce sens, organiser des actions spécifiques de type coaching, accompagnement à la rédaction de CV et lettre de motivation, recherche des offres et découverte des sites web dédiés, valorisation des compétences psychosociales et préparation à l'entretien, etc.

### **Axe 3 : Des dispositifs renouvelés d'aide au logement**

Dans le parcours vers l'autonomie, l'accès au logement représente une problématique majeure. Dans un contexte parisien marqué par une insuffisance structurelle de l'offre de logements, l'information des acteurs locaux concernant les ressources et dispositifs existants est essentielle pour mieux orienter les jeunes et éviter le non-recours.

- 21) Étudier la possibilité de mettre en place un dispositif de colocation dans de grands logements non conventionnés des bailleurs sociaux.
- 22) Dans le cadre de la coordination des partenaires locaux, assurer l'information des professionnels du réseau jeunesse sur les différents dispositifs liés au logement.
- 23) Renforcer la présence du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) sur le territoire à travers le développement d'action d'information dans les structures de proximité.

### III- Amplifier et enrichir la participation des jeunes à la vie de la Cité

#### Axe 1 : Un engagement des jeunes soutenu, une place des jeunes confortée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement

L'accompagnement des initiatives portées par les jeunes et la valorisation de leurs engagements sont des axes forts de l'action jeunesse sur le territoire. Cette mobilisation des jeunes, qui construisent par là-même leur place dans la vie de la Cité, mérite un soutien institutionnel et associatif toujours accru, s'appuyant davantage tant sur les actions locales que les dispositifs parisiens existants.

- 24) Renforcer l'accompagnement des juniors associations en s'appuyant sur le dispositif Quartiers Libres.
- 25) Mettre en place un partenariat avec la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) pour mieux accompagner les initiatives des collectifs ou associations portés par des jeunes.
- 26) Développer l'usage du Kiosque Citoyen de la place Félix Éboué pour valoriser les initiatives portées par des jeunes et les actions tournées vers le vivre ensemble.
- 27) Développer et renforcer les actions intergénérationnelles : vide-greniers, fêtes de quartier...
- 28) Mettre en place un Fonds de soutien dédié aux initiatives locales portées par ou pour les jeunes du 12<sup>e</sup> arrondissement dont la gouvernance impliquerait les jeunes et acteurs du territoire.
- 29) Améliorer l'information des publics, lycéens et étudiants notamment, sur les instances locales de participation citoyenne, sur l'offre dédiée à la jeunesse dans l'arrondissement<sup>32</sup> et assurer leur participation à la vie des équipements.
- 30) Concernant le BAFA Citoyen :
  - promouvoir le BAFA Citoyen auprès des associations du 12<sup>e</sup> en lien avec la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) ;
  - informer les professionnels du territoire sur le dispositif et les modalités d'accompagnement ;
  - renforcer les liens entre les porteurs d'initiatives locales et les tuteurs de jeunes bénéficiaires du BAFA Citoyen en recherche ou en idéation d'un projet citoyen.

<sup>32</sup> Via par exemple le déploiement d'outils de communication dédiés et adaptés au 12<sup>e</sup> arrondissement...

- 31) Développer des liens entre jeunes (particulièrement lycéens et étudiants, à l'aune de l'arrivée de la Sorbonne-Nouvelle sur l'arrondissement) et associations locales pour développer le bénévolat et valoriser l'engagement culturel et solidaire.
- 32) Réaliser l'extension de l'Antenne Érard du Centre Paris Anim' Montgallet afin de créer un lieu d'initiative citoyenne et culturelle à destination des jeunes comme du quartier.

## **Axe 2 : Une approche globale pour accompagner les évolutions des usages de l'espace public et promouvoir le vivre ensemble**

Plusieurs enjeux relatifs aux usages de l'espace public sont au cœur de cet axe : association des jeunes aux concertations menées dans le cadre des projets d'aménagement, valorisation des occupations « positives » de l'espace public (manifestations, actions citoyennes...) pour déconstruire les préjugés, prévention des conduites à risques, etc.

Le phénomène de rixes entre jeunes du 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissement a, de plus, rendu pertinent et nécessaire l'engagement d'une réflexion sur ce phénomène au sein du réseau des acteurs du territoire. Un des objectifs fixé est aujourd'hui de favoriser les échanges entre les professionnels de la jeunesse afin d'anticiper ou repérer l'émergence de tensions inter-quartiers. Ces échanges constituent en effet un premier pas essentiel vers la mise en place d'actions de prévention adaptées autour notamment du lien avec les parents, l'accès aux ressources du territoire et aux droits.

- 33) En amont des projets d'aménagement urbain ou d'équipements :
- étudier la possibilité de mettre en place une « clause d'impact jeunesse »<sup>33</sup> afin de favoriser l'appropriation positive des espaces partagés ;
  - en articulation avec les concertations des habitants, mettre en place avec les professionnels de la jeunesse des temps de concertation et de co-construction des projets urbains ou d'équipements à destination des jeunes.
- 34) Favoriser le portage partenarial d'actions dans l'espace public en portant une attention particulière sur les secteurs prioritaires : Villiot-Râpée, Érard-Rozanoff, Bel Air Est ou Gare de Lyon (place Henri Frenay)...
- 35) Valoriser auprès des associations d'habitants les expériences d'usages positifs de l'espace public par des jeunes et recenser les opportunités (Fête des Voisins, fêtes de quartier, Parking Day, etc.) d'engagements des jeunes dans la vie locale.

---

<sup>33</sup> Il s'agit d'évaluer l'impact des politiques publiques sur les publics jeunes.

- 36) Accompagner les demandes d'occupation de l'espace public par la création d'une fiche explicative à destination des jeunes porteurs de projets.
- 37) Concernant la déclinaison locale de la stratégie parisienne de prévention des rixes :
- en prévention et en aval, renforcer le lien avec les établissements scolaires pour un partage plus fluide des alertes, informations et pour un suivi plus rigoureux des situations individuelles sensibles ;
  - en prévention, réfléchir à l'information et la sensibilisation des parents sur la problématique des rixes, en lien avec les établissements scolaires, les associations de parents d'élèves, les centres sociaux, les acteurs de la jeunesse et les équipes de prévention spécialisée du territoire ;
  - assurer l'accompagnement des familles des jeunes impliqués, en s'appuyant sur les outils de prévention parisiens ;
  - assurer l'information des acteurs de la jeunesse sur les dispositifs de signalements préventifs : cellule de veille, CENOMED, Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), GLTD Rixes... ;
  - favoriser le partage des informations nécessaires à la bonne prise en charge des auteurs et victimes, dans le respect des droits des jeunes, de leurs familles et de la déontologie des professionnels.
- 38) En lien avec les services du Commissariat d'arrondissement et les acteurs locaux, mettre en place des actions spécifiques (rencontres, événements...) dans l'objectif d'améliorer les rapports jeunes-police.
- 39) Organiser le 1<sup>er</sup> Rallye Citoyen du 12<sup>e</sup> et développer des actions partenariales destinées à rapprocher les acteurs institutionnels et les publics jeunes.

## IV- Mieux promouvoir les actions de lutte contre les discriminations et les inégalités de genre

Les professionnels de la jeunesse s'investissent dans des actions de sensibilisation autour des questions de discriminations et d'inégalités de genre. Cet engagement notable, soutenu par la municipalité et la Sous-Direction de la Jeunesse de la Mairie de Paris, peut actuellement être renforcé par le déploiement d'une offre de formation à destination des professionnels et la mise en œuvre d'actions partenariales plus nombreuses à destination des publics cibles.

- 40) Enrichir la formation des professionnels de la jeunesse et des sports sur ces questions, en s'appuyant par exemple sur le Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII) de la Mairie de Paris comme sur l'expertise d'associations comme Le MAG LGBTI, SOS Homophobie, Le Refuge ou Femmes Solidaires.
- 41) Développer des animations participatives (photolangage, théâtre forum...) sur la LCD et l'égalité femmes-hommes dans ou en lien avec les établissements scolaires.
- 42) Valoriser les actions portées par les partenaires, mutualiser et favoriser les échanges de pratiques.
- 43) Améliorer l'information des acteurs du territoire sur le dispositif « Un stage de 3e pour tou-te-s ! », inscrit dans le Plan de Lutte Contre les Discriminations, et assurer la sensibilisation des structures d'accueil, des élèves et des équipes enseignantes.
- 44) Augmenter le nombre d'élèves suivis dans le cadre de ce dispositif.
- 45) Promouvoir l'égalité filles-garçons dans le sport grâce à un partenariat renforcé entre professionnels des sports et de la jeunesse.
- 46) Favoriser la mixité filles-garçons dans les équipements et dans le cadre des actions mises en place en faveur des jeunes.
- 47) Favoriser l'organisation d'actions, rencontres ou événements destinés à sensibiliser les publics jeunes sur les questions de genre, en lien avec le milieu sportif et culturel notamment.

## V- Assurer un meilleur accès des jeunes à la pratique sportive, à la culture et aux loisirs

Une stratégie d'information et de communication plus conséquente auprès des publics sur l'offre semble devoir être mise en œuvre pour assurer un meilleur accès des jeunes à la diversité d'activités culturelles, sportives et de loisirs proposée par les structures du territoire. Concernant le sport particulièrement, une attention particulière devra être portée sur l'accès des jeunes filles aux équipements, en adaptant l'offre à leurs besoins et envies.

- 48) Favoriser la rencontre et l'échange de pratiques entre les professionnels des sports et de la jeunesse sur les thématiques liées à l'insertion professionnelle, la LCD, l'espace public, la participation et la santé dans une approche globale du jeune.
- 49) Informer les éducateurs sportifs de la Ville de Paris et les associations sportives sur les offres et ressources dédiées à la jeunesse.
- 50) Favoriser la mixité filles-garçons dans les équipements sportifs et les actions de loisirs mises en place en faveur des jeunes de l'arrondissement.
- 51) Assurer la mise en place de créneaux sportifs et d'animations accessibles gratuitement aux jeunes de l'arrondissement (avec une attention particulière pour les collégiens) en dehors du temps scolaire : soirée, week-end...
- 52) Mettre en place des créneaux sportifs spécifiques, avec une pédagogie adaptée, pour favoriser l'accès des filles à la pratique sportive et à l'offre des équipements.
- 53) Poursuivre et renforcer le partenariat avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration.
- 54) Renforcer les circuits d'information sur l'offre existante à destination des publics lycéens et étudiants.
- 55) Favoriser la mise en œuvre de temps culturels et moments festifs à destination des publics de jeunes adultes et développer une offre adaptée (contenu, prix, horaires, accessibilité...) et enrichie sur le territoire.

## VI- Améliorer le traitement des questions de santé et la prévention des conduites à risques

Ces thématiques sont de plus en plus centrales pour les jeunes du territoire et concentrent l'attention des professionnels de la jeunesse. Afin de répondre aux besoins et questionnements exprimés, il apparaît nécessaire de développer tant la formation des acteurs du territoire sur ces sujets que les initiatives, co-construites et partenariales auprès du public jeune.

- 56) En partenariat avec la CPAM, mettre en place un temps d'information-formation sur la Protection universelle maladie (PUMA)<sup>34</sup> et l'accès aux droits et aux soins des jeunes : affiliation à la Sécurité Sociale, CMU-CMU-C, AME, déclaration d'un médecin traitant, rôle de la complémentaire santé, de la carte Vitale, etc.
- 57) Proposer dans les associations et structures jeunesse des temps d'échanges adaptés et des actions pertinentes pour aborder les questions de santé physique et mentale, de prévention des conduites, en particulier de prévention des addictions à risques.
- 58) En partenariat avec le Centre de planification et d'éducation familiale, mettre en place des actions permettant d'améliorer l'accès à l'information relative à la sexualité et aux moyens de contraception.
- 59) En lien avec la Mission de Prévention et de Communication du Commissariat d'arrondissement, mettre en place des actions en milieu scolaire pour prévenir les conduites à risques.
- 60) Dans le cadre de la fiche-action n° 36 des Assises parisiennes de la santé, mettre en place la formation-action à destination des professionnels de la jeunesse "Adapter les postures professionnelles aux demandes des jeunes".

<sup>34</sup> <https://www.ameli.fr/paris/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie>

## VII- Favoriser le travail sur la parentalité

La prise en compte du lien avec les parents constitue une préoccupation collective de plus en plus importante pour les professionnels de la jeunesse et la municipalité. Un travail partenarial approfondi et structuré doit donc être construit avec l'ensemble des acteurs mobilisés auprès des jeunes du territoire.

- 61) Développer des initiatives favorisant les liens entre parents et acteurs du territoire, s'appuyant notamment sur le groupe de travail Parentalité piloté par la Direction Sociale de Territoire Est de la DASES et le CAPP.
- 62) Engager une réflexion partenariale pour mettre en place des actions destinées à accompagner les parents et les élèves lors des grandes étapes du parcours scolaire : rentrée au collège, 3<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup>e , terminale, premières années du supérieur...

Ce Contrat d'objectifs est signé entre la Maire de Paris et la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement pour une durée de trois ans. Les axes de travail définis feront l'objet d'une mise en œuvre progressive durant la durée du contrat.

La Maire de Paris

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement

**Anne HIDALGO**

**Catherine BARATTI-ELBAZ**

**ANNEXES DU  
CONTRAT JEUNESSE  
DU 12<sup>E</sup>  
ARRONDISSEMENT**

## ANNEXE 1 – Données statistiques sur la jeunesse– INSEE 2014

	Indicateur	12e arrdt		Paris	
<b>1. Démographie</b>	Population totale	143 922		2 220 445	
	Jeunes de 11 à 15 ans	6 493	5%	100 548	5%
	Jeunes de 16 à 25 ans	19 464	14%	323 735	15%
	Jeunes de 26 à 29 ans	12 127	8%	175 940	8%
	Hommes de 16 à 25 ans	8 928	46%	148 419	46%
	Femmes de 16 à 25 ans	10 536	54%	175 316	54%
	Immigrés de 16 à 25 ans	2 292	12%	45 667	14%
	Étrangers de 16 à 25 ans	1 809	9%	39 284	12%
	Étudiants de 16 à 25 ans*	13 196	68%	225 273	70%
	Actifs occupés de 16 à 25 ans	7 718	40%	119 503	37%
	Jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi ni en étude	1 759	9%	28 698	9%
<b>2. Condition de vie</b> <b>2.1</b> Emploi, revenu, formation, scolarisation	Taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans	1 777	19%	28 587	19%
	Jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés et sans qualification	1 292	4%	24 133	5%
	Jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés et diplômés du supérieur**	12 083	38%	173 489	35%
<b>2.2</b> Logement	Jeunes de 16 à 25 ans vivant chez leurs parents	8 488	44%	140 274	43%
	dont jeunes vivant dans une famille monoparentale	2 916	15%	49 887	15%
	Jeunes de 16 à 25 ans vivant de manière "autonome" (seul, en couple avec ou sans enfants, en colocation)	10 975	56%	183 461	57%
	Age moyen à la décohabitation**	25,1		24,8	
<b>2.3</b> Précarité	Revenu médian déclaré par UC - Référents de moins de 30 ans	25 460		24 138	
	Jeunes de 18 à 24 ans bénéficiant de la CMU-C	1 206	17%	21 051	17%
	Jeunes parents isolés (16-29 ans à la tête d'une famille monoparentale)	85	0%	1 330	0%
	Jeunes de 0 à 19 vivant dans un foyer à bas revenus	5 114	19%	83 467	19%

\* Sont considérés ici comme étudiants les jeunes de 16-25 ans inscrits dans un établissement d'enseignement.

\*\* La variable du recensement a changé. Il n'est désormais plus fait de distinction entre le niveau bac+2 et supérieur au bac+2. Désormais seule la modalité "Diplômé du supérieur" est disponible.

\*\* Calculé à partir de la tranche 16-29 ans.

1 Immigré : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. Source : Immigré, Définitions, Institut Nationale de la statistique et des études économiques- INSEE.

2 Étranger : Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). Source : Étranger, Définitions, Institut Nationale de la statistique et des études économiques- INSEE.

3 UC- Unité de consommation Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Source : Extrait d'Unité de consommation, Définitions, Institut Nationale de la statistique et des études économiques- INSEE.

4 Indicateur de monoparentalité Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). Source : Famille monoparentale, Définitions, Institut Nationale de la statistique et des études économiques- INSEE.

## ANNEXE 2 - Population par sexe et âge

	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	67 314	100,0	76 608	100,0
<b>0 à 14 ans</b>	10 476	15,6	10 096	13,2
<b>15 à 29 ans</b>	15 417	22,9	17 372	22,7
<b>30 à 44 ans</b>	16 863	25,1	16 883	22,0
<b>45 à 59 ans</b>	12 279	18,2	13 995	18,3
<b>60 à 74 ans</b>	8 280	12,3	10 193	13,3
<b>75 à 89 ans</b>	3 641	5,4	6 729	8,8
<b>90 ans ou plus</b>	358	0,5	1 340	1,7
<b>0 à 19 ans</b>	13 739	20,4	13 484	17,6
<b>20 à 64 ans</b>	44 833	66,6	49 073	64,1
<b>65 ans ou plus</b>	8 742	13,0	14 051	18,3

- Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.



### ANNEXE 3 - Scolarisation selon l'âge et le sexe

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
<b>2 à 5 ans</b>	5 757	4 132	71,8	70,1	73,7
<b>6 à 10 ans</b>	6 510	6 397	98,3	98,7	97,9
<b>11 à 14 ans</b>	5 254	5 213	99,2	98,9	99,6
<b>15 à 17 ans</b>	3 628	3 579	98,6	98,6	98,7
<b>18 à 24 ans</b>	14 175	10 028	70,7	67,5	73,4
<b>25 à 29 ans</b>	14 985	2 510	16,7	13,8	19,5
<b>30 ans ou plus</b>	90 562	2 030	2,2	2,2	2,3

- Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

### ANNEXE 4 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	56 852	66 547	100,0	100,0	100,0
<b>Agriculteurs exploitants</b>	3	1	0,0	0,0	0,0
<b>Artisans, commerçants, chefs entreprise</b>	2 279	940	0,5	3,4	2,2
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	19 746	17 374	9,6	44,7	14,2
<b>Professions intermédiaires</b>	8 151	11 681	11,3	22,5	7,2
<b>Employés</b>	5 205	10 057	12,3	16,1	6,0
<b>Ouvriers</b>	4 275	1 029	3,7	5,6	2,4
<b>Retraités</b>	9 364	14 745	0,0	0,2	61,8
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	7 830	10 720	62,7	7,6	6,1

- Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2016.

## ANNEXE 5 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	100 557	80 012	79,6	71 598	71,2
<b>15 à 24 ans</b>	17 804	7 019	39,4	5 651	31,7
<b>25 à 54 ans</b>	66 756	62 033	92,9	56 023	83,9
<b>55 à 64 ans</b>	15 997	10 960	68,5	9 924	62,0
<b>Hommes</b>	48 096	39 149	81,4	35 091	73,0
<b>15 à 24 ans</b>	8 276	3 246	39,2	2 558	30,9
<b>25 à 54 ans</b>	32 535	30 748	94,5	27 962	85,9
<b>55 à 64 ans</b>	7 284	5 155	70,8	4 572	62,8
<b>Femmes</b>	52 461	40 863	77,9	36 506	69,6
<b>15 à 24 ans</b>	9 527	3 773	39,6	3 093	32,5
<b>25 à 54 ans</b>	34 221	31 285	91,4	28 061	82,0
<b>55 à 64 ans</b>	8 713	5 805	66,6	5 352	61,4

• Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

## ANNEXE 6 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2014	2009
<b>Nombre de chômeurs</b>	8 415	7 185
<b>Taux de chômage en %</b>	10,5	9,0
<b>Taux de chômage des hommes en %</b>	10,4	9,1
<b>Taux de chômage des femmes en %</b>	10,7	8,8
<b>Part des femmes parmi les chômeurs en %</b>	51,8	49,6

• Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

## ANNEXE 7 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge

	Hommes	Femmes
<b>15 à 24 ans</b>	21,2	18,0
<b>25 à 54 ans</b>	9,1	10,3
<b>55 à 64 ans</b>	11,3	7,8

- Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

## ANNEXE 8 - Composition des familles

	2014	%	2009	%
Ensemble	33 487	100,0	33 176	100,0
Couples avec enfant(s)	12 638	37,7	12 442	37,5
Familles monoparentales	5 931	17,7	5 533	16,7
hommes seuls avec enfant(s)	916	2,7	846	2,5
femmes seules avec enfant(s)	5 016	15,0	4 687	14,1
Couples sans enfant	14 917	44,5	15 201	45,8

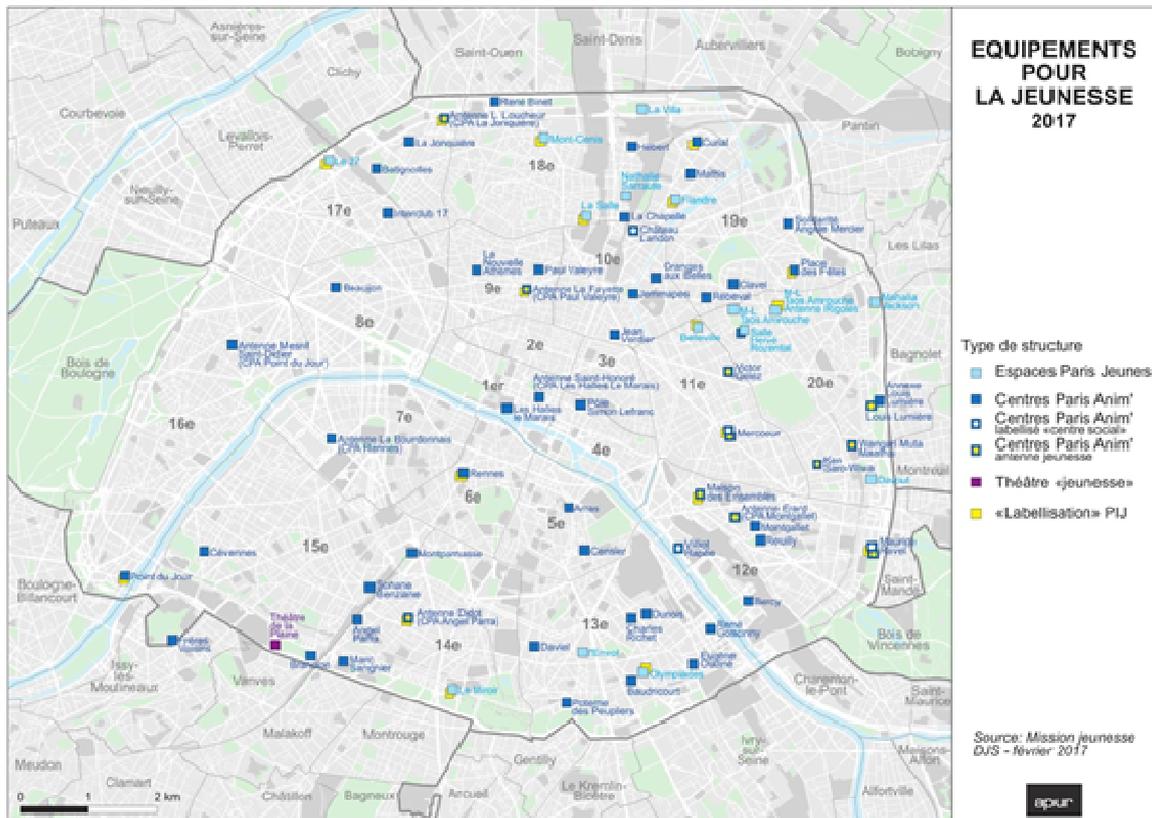
- Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

## ANNEXE 9 - Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans

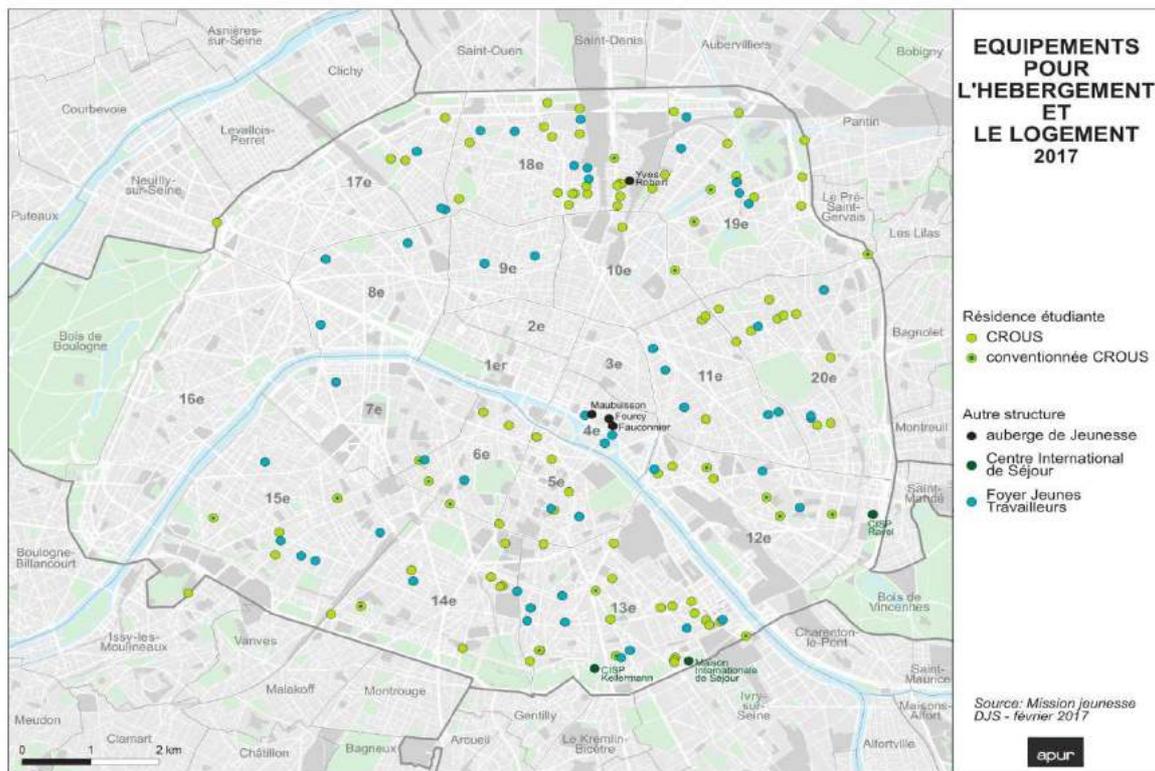
	2014	%	2009	%
Ensemble	33 487	100,0	33 176	100,0
Aucun enfant	16 746	50,0	16 973	51,2
1 enfant	7 880	23,5	8 242	24,8
2 enfants	6 193	18,5	5 696	17,2
3 enfants	1 982	5,9	1 707	5,1
4 enfants ou plus	686	2,0	558	1,7

- Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

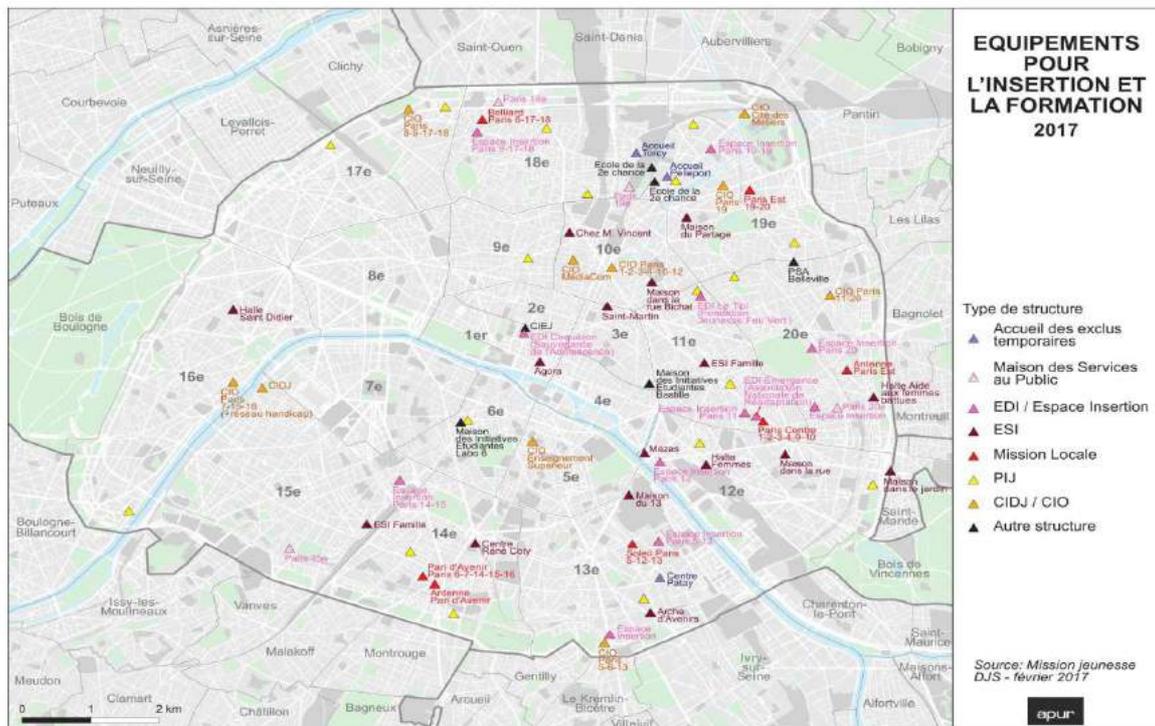
# ANNEXE 10 - Équipements pour la jeunesse et Points Information Jeunesse – 2017



## ANNEXE 11 - Équipements pour l'hébergement et le logement des jeunes - 2017



## ANNEXE 12 - Équipements pour l'insertion et la formation - 2017



**VILLE DE PARIS**

**Sous-Direction de la  
Jeunesse**

**25 boulevard Bourdon  
75004 Paris**

**[www.paris.fr](http://www.paris.fr)**

